



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion 2010 -2011

Le Directeur général des élections du Québec contribue à la préservation de l'environnement en imprimant ce document sur du papier contenant 100% de fibres recyclées.



100%



On peut obtenir une copie de ce document par l'entremise de notre site Web au www.electionsequbec.qc.ca



© Directeur général des élections du Québec, 2011
Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-62770-8 (version PDF)
ISSN 1923-8886 (version PDF)

Table des matières

| | | | |
|--|----|--|-----|
| L'année en chiffres | 1 | ANNEXES | 81 |
| Le message du directeur général des élections du Québec | 5 | Annexe I | |
| | | Notes explicatives – Projets de loi | 83 |
| La déclaration sur la fiabilité des données | 7 | Annexe II | |
| | | Liste des recommandations qui ont été proposées par le DGE dans le cadre des consultations pour le projet de loi n° 78 | 87 |
| Le Directeur général des élections du Québec | 9 | Annexe III | |
| Sa mission | 9 | Poursuites | 89 |
| Sa vision | 9 | | |
| Ses valeurs | 9 | Annexe IV | |
| | | Les activités 2010-2011 du Registre des entités politiques autorisées – Volet provincial | 99 |
| Les faits saillants de 2010-2011 | 11 | Annexe V | |
| | | Les activités 2010-2011 du Registre des entités politiques autorisées – Volets municipal et scolaire | 101 |
| Le Plan stratégique 2009-2013 | 13 | Annexe VI | |
| Les orientations et les objectifs | 13 | Réservations de dénominations accordées du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 – Volet provincial | 103 |
| Le sommaire des résultats | 13 | Annexe VII | |
| Les résultats au 31 mars 2011 | 19 | Réservations de dénominations accordées du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 – Volet municipal | 105 |
| La gestion des ressources | 37 | Annexe VIII | |
| La structure administrative et organisationnelle | 37 | Partis politiques autorisés au 31 mars 2011 – Volet provincial | 107 |
| Les ressources humaines | 41 | Annexe IX | |
| Les ressources budgétaires et financières | 49 | Partis politiques autorisés au 31 mars 2011 – Volet municipal | 109 |
| Les ressources informationnelles | 56 | | |
| L'application de lois et de politiques | 61 | | |
| La qualité de la liste électorale permanente | 61 | | |
| La vérification des rapports produits par les entités politiques | 63 | | |
| Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites | 65 | | |
| La protection des renseignements personnels et l'accès à l'information | 71 | | |
| La Politique linguistique | 72 | | |
| Le développement durable | 73 | | |
| La Déclaration commune de services aux citoyens | 75 | | |
| Les engagements | 75 | | |
| Les résultats au 31 mars 2011 | 77 | | |



L'année en chiffres

| | | |
|---|------------------|--|
| La liste électorale permanente | 5 827 005 | électeurs inscrits |
| | 695 077 | changements d'adresse |
| | 77 211 | nouveaux électeurs inscrits |
| | 66 457 | radiations d'électeur |
| Les scrutins | 3 | élections partielles provinciales |
| | 216 | élections partielles municipales |
| | 1 | élection générale municipale à la suite d'un regroupement |
| | 10 | recommencements de procédure d'élections municipales |
| | 1 | élection au poste de préfet d'une municipalité régionale de comté (MRC) |
| | 32 | scrutins référendaires municipaux |
| Financement des partis politiques - Volet provincial | 100 | vérifications des rapports financiers 2008 et 2009 (dossiers terminés et en cours d'analyse) |
| | 529 | examens des rapports financiers 2008 et 2009 (dossiers terminés) |
| Financement des partis politiques - Volet municipal | 53 | vérifications des rapports financiers 2008 et 2009 (dossiers terminés et en cours d'analyse) |
| | 53 | examens des rapports financiers 2009 (dossiers terminés) |

| | | |
|---|-------------------|---|
| Financement des partis politiques - Volets provincial et municipal | 654 | confirmations faites auprès de donateurs pour valider la conformité de contributions politiques |
| | 870 590 \$ | valeur des contributions confirmées |
| Registre des entités politiques autorisées du Québec (REPAQ) | 719 | entités inscrites |
| | 633 | changements effectués |
| | 74 | nouvelles entités |
| | 84 | entités retirées |
| | 1730 | entités expirées |
| Poursuites | 215 | constats d'infraction |
| Listes électorales produites | 3 | listes pour les élections partielles provinciales |
| | 375 | listes pour les partis politiques et députés de l'Assemblée nationale |
| | 294 | listes pour le palier municipal |
| | 4 | listes pour le palier scolaire |
| | 1 | liste pour le référendum sur la création du gouvernement régional du Nunavik |
| La promotion de la démocratie | 61 | activités d'éducation à la démocratie |
| | 12 | missions à l'étranger |
| | 10 | accueils de délégations étrangères |
| Les activités de formation | 23 | séances de formation |
| | 553 | participants (nombre total) |
| Recrutement de directeurs du scrutin | 28 | nouveaux directeurs du scrutin |
| Développement des ressources humaines | 2 % | de la masse salariale investie en formation |

| | | |
|--|------------------------------------|---|
| Ressources informationnelles | 1,3 M \$ | consacré au développement informatique et à l'acquisition d'équipements informatiques |
| Le site Web | 218 233 1 090 068 | visites pages consultées |
| La bibliothèque, la cartotheque et les archives | 84 | demandes externes de documents |
| Le Centre de renseignements | 25 975 99 % | appels reçus des appels ayant obtenu une réponse en moins de 2 minutes |

Le message

du directeur général des élections du Québec

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de gestion 2010-2011 de l'institution. Il s'agit pour moi d'une première occasion, en tant que directeur général des élections, de faire le bilan des résultats plus qu'éloquents de la deuxième année de la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2013. Aussi, ce message me fournit l'occasion de saluer le travail remarquable de mon prédécesseur, M^e Marcel Blanchet, qui a quitté l'institution pour une retraite bien méritée, le 31 décembre 2010.



Ma nomination en décembre 2010, par l'Assemblée nationale, témoigne d'une belle reconnaissance du travail accompli par le personnel du DGE. C'est la première fois qu'un employé de l'institution est nommé de façon permanente à la fonction de directeur général.

Tout comme cela s'était produit l'année dernière, la réflexion à propos du financement des partis politiques a occupé une place prépondérante dans le menu législatif en 2010-2011. Cette réflexion a conduit à une réforme majeure de la Loi électorale et a nécessité des adaptations importantes et structurantes pour l'institution. Ces nouvelles dispositions viennent renforcer le cadre législatif en vigueur au Québec en cette matière, et je suis convaincu que l'institution dispose maintenant de meilleurs outils pour faire en sorte que les principes de l'équité et de la transparence, qui ont guidé le législateur à la fin des années 70, puissent être davantage respectés.

Dans un autre ordre d'idées, les deux derniers trimestres de l'année ont mobilisé des ressources de l'institution dans le but de répondre au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée nationale, en 2009, soit aider à l'organisation du référendum concernant l'Entente sur la création du gouvernement régional du Nunavik. La période référendaire s'est amorcée le 21 mars 2011 en vue de la tenue du référendum le 27 avril 2011.

Je vous invite à lire avec attention ce rapport annuel de gestion qui fait montre du dynamisme qui caractérise l'institution au mitan de la mise en œuvre de son plan stratégique 2009-2013.

Le directeur général des élections du Québec,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Drouin', with a large, stylized flourish at the end.

Jacques Drouin



La déclaration

sur la fiabilité des données

À titre de directeur général des élections du Québec, j'assume la responsabilité des renseignements et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et la fiabilité de l'information véhiculée.

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, l'institution a assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs fixés dans son plan stratégique 2009-2013. Les membres du comité de direction ont approuvé et validé le contenu du rapport, chacun accordant une attention particulière aux résultats obtenus dans son domaine d'activité respectif.

J'atteste que les données présentées dans ce rapport sont, à ma connaissance, fiables et qu'elles correspondent à la situation de l'institution au 31 mars 2011.

Le directeur général des élections du Québec,



Jacques Drouin

Québec, le 29 septembre 2011



Le Directeur général

des élections du Québec

Sa mission

Le Directeur général des élections (DGE) est une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale.

Le DGE a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de veiller au respect des règles sur le financement politique, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

Sa vision

Au terme du présent plan stratégique, l'institution sera reconnue pour sa contribution à l'amélioration du système électoral québécois, son leadership dans la promotion de la démocratie et sa gestion humaine qui contribue à un milieu de travail attrayant et stimulant.

Ses valeurs

Au jour le jour, les actions et la gestion du DGE reposent sur les valeurs suivantes :

- l'impartialité et l'indépendance dans l'exercice de ses fonctions;
- la transparence dans l'administration des lois électorales;
- la qualité des services pour assurer pleinement l'exercice des droits électoraux;
- la créativité et l'innovation pour s'adapter aux changements et répondre aux besoins de la population.



Les faits saillants

de 2010-2011

L'actualité législative

Dans le contexte de la reprise des travaux parlementaires en septembre 2010, le gouvernement prenait la décision de scinder le projet de loi n° 93 en cinq projets de loi distincts (n°s 113, 114, 118, 119 et 120). Ainsi, les projets de loi n° 113, Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales, n° 114, Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections, et n° 118, Loi concernant le financement des partis politiques, ont été adoptés par l'Assemblée nationale en décembre 2010.

Ces trois lois intègrent des changements significatifs aux lois électorales tels qu'une déclaration signée par l'électeur sur sa fiche de contribution au provincial ou sur le reçu de contribution au municipal pour attester que toute contribution est faite en conformité avec les exigences de la loi, le versement au DGE des contributions politiques destinées aux entités provinciales, une augmentation de l'allocation annuelle aux partis politiques provinciaux, l'introduction de nouvelles infractions ainsi que des amendes plus sévères.

Le projet de loi n° 119, Loi concernant le processus électoral, propose de modifier le processus électoral mis en place par la Loi électorale sous divers aspects. Concernant l'exercice du droit de vote, il prévoit des dispositions quant aux règles relatives à la détermination des sections de vote et au vote des électeurs qui demeurent dans certaines installations d'hébergement ainsi qu'aux aidants naturels, qui seront dorénavant admis au vote au domicile de l'électeur. Ce projet contient également des dispositions touchant les modalités de vote qui s'adresseront aux électeurs qui résideraient temporairement au Québec en période électorale, mais en dehors de la circonscription électorale de leur domicile. Au 31 mars 2011, ce projet était à l'étude.

Enfin, le projet de loi n° 120, qui n'a pas encore franchi l'étape de l'étude article par article en commission parlementaire, viendrait édicter de nouvelles règles pour encadrer le financement des campagnes à la direction d'un parti autorisé.

Les élections et les référendums

Au cours de l'année, des élections partielles provinciales ont été tenues dans les circonscriptions électorales de Vachon, de Saint-Laurent et de Kamouraska-Témiscouata.

Par ailleurs, le DGE a accompagné les présidents d'élection dans la réalisation de 260 scrutins municipaux.

Le référendum concernant l'Entente sur la création du gouvernement régional du Nunavik

En 2010-2011, l'institution a continué de remplir le mandat que lui a confié l'Assemblée nationale en 2009, soit aider à l'organisation du référendum concernant l'Entente sur la création du gouvernement régional du Nunavik. Des séances intensives de travail ont eu lieu avec la Table de négociation tripartite réunissant des représentants du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de la Société Makivik afin d'établir les règles référendaires. Une série d'interventions ont ensuite été effectuées pour assister le directeur régional du référendum dans la préparation du scrutin.

Le report des élections scolaires

Le 9 juin 2010, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n° 86, Loi reportant la date de l'élection générale scolaire de novembre 2011. Aucune date n'ayant été fixée pour la tenue de ce scrutin, les activités prévues à cet égard dans la planification stratégique ont donc été suspendues.

L'actualité médiatique

Au cours de l'année, l'institution a été particulièrement interpellée dans les médias au sujet du financement des partis politiques. En outre, les demandes de vérification ou d'enquête ont été plus nombreuses.



Le Plan stratégique

2009-2013

Les orientations et les objectifs

Le plan stratégique du DGE est articulé autour de trois grandes orientations et de douze objectifs institutionnels (voir pages 14 et 15).

Le sommaire des résultats

Selon les dispositions de la Loi sur l'administration publique, le DGE se donne chaque année un plan qui précise les actions à réaliser pour atteindre les résultats de son plan stratégique.

Afin de faciliter l'exercice, le comité de direction de l'institution adopte les priorités qui vont orienter son plan. Huit priorités ont été définies pour l'année 2010-2011 :

1. Assurer la préparation, la tenue et le suivi de tout scrutin provincial, municipal ou scolaire;
2. Soutenir la préparation et la tenue du référendum et, le cas échéant, de la première élection du gouvernement régional du Nunavik;
3. Analyser et, le cas échéant, mettre en œuvre les dispositions du projet de loi n° 78;
4. Examiner les possibilités, pour un électeur, de vérifier sur le Web son inscription sur la liste électorale permanente (LEP) et d'y apporter des corrections;
5. Assurer la qualité du fonctionnement de la LEP, son entretien et son évolution technologique;
6. Développer et mettre en œuvre diverses mesures pour resserrer l'application des règles en matière de financement politique;
7. Intensifier les activités d'éducation à la démocratie;
8. Élaborer et mettre en œuvre les nouveaux systèmes d'information essentiels à la réalisation des mandats.

Ce chapitre présente les résultats atteints pour l'année 2010-2011.

NOTRE MISSION

Le Directeur général des élections, une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale, a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de veiller au respect des règles sur le financement politique, de garantir le plein exercice des droits électoraux en plus de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

NOTRE VISION

Une institution reconnue pour:

- sa contribution à l'amélioration du système électoral québécois
- son leadership dans la promotion de la démocratie
- sa gestion humaine qui contribue à un milieu de travail attrayant et stimulant

LES ENJEUX

Confiance et crédibilité

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1 Maintenir la confiance envers le système électoral et la crédibilité de l'institution.

LES AXES D'INTERVENTION

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

Une liste électorale permanente optimale

Des règles de financement politique bien comprises et appliquées

LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

1.1

Dans le respect des calendriers électoraux provincial, municipal et scolaire, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum.

Indicateurs :

- % d'activités réalisées
- Nombre d'élections et de référendums tenus
- Taux de satisfaction de la clientèle à la suite d'une élection ou d'un référendum provincial

1.2

Mettre en œuvre des moyens pour assurer la qualité de la liste électorale permanente.

Indicateurs :

- % de couverture de la liste permanente
- % d'actualité de la liste permanente
- Nombre de personnes venues vérifier leur inscription sur le site Web

1.3

Veiller à ce que les représentants des entités politiques adhèrent à une application conforme des règles.

Indicateur :

- Indice de respect des règles de financement

1.4

Consolider les opérations de vérification et le suivi de recommandations formulées auprès des représentants des entités politiques.

Indicateurs :

- Nombre de rapports examinés et vérifiés
- % de la valeur des activités financières répondant à la conformité des règles
- % des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants



NOS VALEURS

- L'impartialité et l'indépendance
- La transparence
- La qualité des services
- La créativité et l'innovation

Participation électorale

Ressources humaines et informationnelles

2 Promouvoir les valeurs démocratiques et stimuler la participation électorale.

3 Être une institution performante par la qualité de ses ressources et de son savoir-faire.

Des citoyens bien informés et responsabilisés

Un système électoral adapté à la société québécoise

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

2.1
Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques.

Indicateurs :

- Nombre d'activités réalisées
- Nombre de documents produits
- Nombre et diversité des clientèles rejointes

2.2
Promouvoir l'importance d'exercer son droit de vote.

Indicateurs :

- Nombre d'activités réalisées
- Nombre de documents produits

2.3
Favoriser l'accès au vote.

Indicateur :

- Nombre de mesures mises en place

2.4
Être attentif aux changements dans la société et proposer des améliorations au système électoral.

Indicateurs :

- Nombre de recherches produites
- Nombre de recommandations formulées
- Relevé du rayonnement et des retombées des recommandations de l'institution

3.1
Être une institution attirante sur le marché de l'emploi afin d'assurer sa capacité de recruter et de favoriser la rétention de ses effectifs.

Indicateurs :

- Nombre de mesures mises en place
- Taux de satisfaction du personnel

3.2
Assurer le développement de l'expertise et de la compétence.

Indicateurs :

- Nombre de formations, de colloques et de conférences auxquels les employés ont assisté
- Nombre d'activités de transfert des connaissances
- % d'activités de formation offertes spécifiquement à la relève

3.3
Mettre en place des systèmes d'information plus performants.

Indicateur :

- Nombre de systèmes mis en place

3.4
Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution.

Indicateurs :

- Nombre de nouveaux services mis en ligne
- % de services améliorés par rapport au nombre de services offerts

Plan stratégique 2009-2013 : sommaire des résultats au 31 mars 2011

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 | Page |
|--|--|-------|---|---|------|
| 1.1 Dans le respect des calendriers électoraux provincial, municipal et scolaire, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum | % d'activités réalisées | 100 % | 100 % | 100 % | 19 |
| | Nombre d'élections et de référendums tenus | - | 3 élections partielles provinciales 260 scrutins municipaux 12 scrutins scolaires | 3 élections partielles provinciales 1 220 scrutins municipaux 24 scrutins scolaires | |
| | Taux de satisfaction de la clientèle à la suite d'une élection ou d'un référendum provincial | - | S.O. | S.O. | |
| | | | | | |
| 1.2 Mettre en œuvre des moyens pour assurer la qualité de la liste électorale permanente | % de couverture | 100 % | 92,4 % | 92,2 % | 23 |
| | % d'actualité | 100 % | 96,7 % | 96,8 % | |
| | Nombre de personnes venues vérifier leur inscription sur le site Web | - | 1 405 | 10 721 | |
| 1.3 Veiller à ce que les représentants des entités politiques adhèrent à une application conforme des règles | Indice de respect des règles de financement | | | | 24 |
| | Maintien de l'autorisation des entités politiques | | | | |
| | - Volet provincial | 100 % | 97 % | - | |
| | - Volet municipal | 100 % | 92 % | - | |
| | Respect des règles afférentes aux sources de financement et aux dépenses courantes | | | | |
| | - Volet provincial | 100 % | 77 % | - | |
| | - Volet municipal | 100 % | 89 % | - | |
| | Contrôle des dépenses électorales | | | | |
| | - Volet provincial | 100 % | - | 95 % | |
| | - Volet municipal | 100 % | 95 % | - | |
| 1.4 Consolider les opérations de vérification et le suivi des recommandations formulées auprès des représentants des entités politiques | Nombre de rapports examinés et vérifiés | 1 284 | 717 | 810 / 1 279 | 26 |
| | % de la valeur des activités financières répondant à la conformité des règles | - | S.O. | S.O. | |
| | % des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants | - | S.O. | S.O. | |

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 | Page |
|---|--|-------|---------------|------------------|------|
| 2.1 Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques | Nombre d'activités réalisées | 100 % | 98 % 83/85 | 100 % 156/156 | 28 |
| | Nombre de documents produits | - | - | - | |
| | Nombre et diversité des clientèles rejointes | - | 3 | 5 | |
| 2.2 Promouvoir l'importance d'exercer son droit de vote | Nombre d'activités réalisées | 2 | 2 | 1/1 | 29 |
| | Nombre de documents produits | - | - | - | |
| 2.3 Favoriser l'accès au vote | Nombre de mesures mises en place | - | - | - | 30 |
| 2.4 Être attentif aux changements dans la société et proposer des améliorations au système électoral | Nombre de recherches produites | 6 | 6 | 2/3 | 30 |
| | Nombre de recommandations formulées | - | - | 33 | |
| | Relevé du rayonnement et des retombées des recommandations de l'institution | 100 % | 52 % 17/33 | - | |
| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 | Page |
| 3.1 Être une institution attirante sur le marché de l'emploi afin d'assurer sa capacité de recruter et de favoriser la rétention de ses effectifs | Nombre de mesures mises en place | 3 | 2 | 2/4 | 32 |
| | Taux de satisfaction du personnel | - | S.O. | S.O. | |
| 3.2 Assurer le développement de l'expertise et de la compétence | Nombre de formations, de colloques et de conférences auxquels les employés ont assisté | - | 145 | 182 | 33 |
| | Nombre d'activités de transfert des connaissances | 5 | 20 | 5/5 | |
| | % d'activités de formation offertes spécifiquement à la relève | 5 % | 14 % | 8 % | |
| 3.3 Mettre en place des systèmes d'information plus performants | Nombre de systèmes mis en place | 2 | 2 | - | 34 |
| 3.4 Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution | Nombre de nouveaux services mis en ligne | 1 | 1 | 2/3 | 35 |
| | % de services améliorés par rapport au nombre de services offerts | - | S.O. | S.O. | |

Les résultats au 31 mars 2011

ENJEU : Confiance et crédibilité

ORIENTATION STRATÉGIQUE

1- Maintenir la confiance envers le système électoral et la crédibilité de l'institution

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|--|--|-------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1.1 Dans le respect des calendriers électoraux provincial, municipal et scolaire, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum | % d'activités réalisées | 100 % | 100 % | 100 % |
| | Nombre d'élections et de référendums tenus | - | 3 élections partielles provinciales | 3 élections partielles provinciales |
| | | | 260 scrutins municipaux | 1 220 scrutins municipaux |
| | | | 12 scrutins scolaires | 24 scrutins scolaires |
| | Taux de satisfaction de la clientèle à la suite d'une élection ou d'un référendum provincial | - | S.O. | S.O. |

En 2010-2011, toutes les activités nécessaires à la tenue et au suivi de 3 élections partielles provinciales, de 260 scrutins municipaux et de 12 scrutins scolaires ont été réalisées.

Les trois élections partielles ont eu lieu dans les circonscriptions électorales de Vachon, le 5 juillet, de Saint-Laurent, le 13 septembre, et de Kamouraska-Témiscouata, le 29 novembre.

- Participation électorale lors des élections

| | Vachon | Saint-Laurent | Kamouraska-Témiscouata |
|---|---------------|---------------|------------------------|
| Électeurs inscrits | 46 041 | 52 185 | 34 470 |
| Vote par anticipation | 3 788 | 2 091 | 3 002 |
| Vote le jour du scrutin | 9 679 | 9 207 | 16 869 |
| Total | 13 467 | 11 298 | 19 871 |
| Taux de participation | 29,2 % | 21,6 % | 57,6 % |
| Autres données | | | |
| Nombre d'électeurs incapables de se déplacer ayant voté à leur domicile | 25 | 1 | 2 |
| Nombre d'électeurs qui ont voté dans les installations d'hébergement reconnues par le ministère de la Santé et des Services sociaux | 232 | 597 | 604 |
| Nombre d'électeurs qui ont voté au bureau du directeur du scrutin | 247 | 82 | 143 |

Les activités préparatoires à un événement

Parallèlement à la tenue de ces scrutins, la programmation des activités à réaliser pour être prêt à tenir une élection générale provinciale a été actualisée et mise en œuvre tout au cours de l'année.

Ces activités ont également constitué une occasion pour les directeurs du scrutin nouvellement nommés de mieux connaître leur territoire et de se familiariser avec les opérations électorales qui doivent être réalisées avant un événement.

Être prêt à une élection

Afin d'être prête à toute éventualité, l'institution s'est affairée :

- à recruter et à former les directeurs du scrutin nommés au cours de l'exercice précédent;
- à mettre à jour l'information relative aux installations d'hébergement pour laquelle des services particuliers de révision et d'accès au vote sont offerts;
- à trouver tous les locaux requis pour la tenue d'un scrutin;
- à effectuer le réapprovisionnement en matériel électoral;
- à procéder au rééquilibrage des sections de vote dans 21 circonscriptions, de manière à ramener le nombre d'électeurs par bureau de vote au seuil fixé par la Loi électorale, et à produire tous les documents afférents.

Un nouveau concours de recrutement de directeurs du scrutin

Un concours public a été lancé dans 20 circonscriptions électorales à la suite de démissions et de fins de mandat de directeurs du scrutin survenues en cours d'année. Ce sont autant de postes qui étaient à pourvoir au 31 mars 2011.

Ce concours de recrutement a connu le même succès que le précédent mené en 2009-2010. Au total, 746 candidatures ont été reçues. Une campagne de publicité bien ciblée, l'envoi d'une infolettre par courrier électronique et la possibilité pour un candidat de remplir directement sur le Web un formulaire sécurisé ont permis de joindre un grand nombre de personnes et de faciliter leur inscription.

Les scrutins municipaux

Au cours de l'exercice, 260 scrutins municipaux ont été tenus dont 1 dans la municipalité régionale de comté (MRC) du Rocher-Percé, nouvellement assujettie à la LERM, qui a tenu une élection au poste de préfet en octobre 2010. L'institution a offert de l'assistance au président d'élection de cette MRC ainsi qu'à ses adjoints et aux présidents d'élection des municipalités visées par ce scrutin.

Le DGE a produit les listes des électeurs domiciliés nécessaires à la tenue de tous ces scrutins. Dans 63 municipalités, cette production a été précédée de la validation des territoires des districts électoraux.

L'institution a accompagné les présidents d'élection des municipalités visées dans la réalisation de leurs activités. Les présidents d'élection de 33 municipalités ont par ailleurs demandé une assistance téléphonique particulière, les jours de scrutin.

Les scrutins scolaires

Au palier scolaire, l'année a été marquée par le report, en juin 2010, par l'Assemblée nationale, des élections scolaires. Depuis, toute vacance à un poste de commissaire est pourvue par le conseil des commissaires.

Avant l'adoption de cette loi, le DGE a accompagné les présidents d'élection dans la réalisation de 12 scrutins.

Les activités de formation

Des activités de formation ont été réalisées auprès du personnel électoral et des partenaires à différents niveaux d'intervention.

- Sommaire des activités de formation

| Niveaux d'intervention | Nombre d'activités | Nombre de séances | Nombre de participants |
|--|--------------------|-------------------|------------------------|
| Volet provincial : directeurs du scrutin et adjoints, agent officiel et représentants officiels d'instances de partis politiques, agent officiel d'un candidat, attachés politiques | 5 | 18 | 407 |
| Volet municipal : présidents d'élection municipale et grand public | 2 | 2 | 20 |
| Général : policiers et enquêteurs | 1 | 1 | 112 |
| Organisation du référendum au Nunavik : directeur régional du référendum, directrice locale du référendum et secrétaires-trésoriers de 14 municipalités inuites | 1 | 2 | 14 |

La création du gouvernement régional du Nunavik

En 2010-2011, le DGE a poursuivi son mandat qui consiste à assister la Table de négociation tripartite en vue de la préparation du référendum concernant l'Entente sur la création du gouvernement régional du Nunavik.

Lors d'une rencontre tenue en novembre 2010, un plan de travail a été déposé et les représentants de la Table de négociation tripartite et du DGE se sont entendus pour enclencher rapidement les travaux de préparation du référendum et tout particulièrement l'élaboration des règles référendaires.

L'adjoint au président et secrétaire de la Commission de la représentation électorale et secrétaire général du DGE a été désigné à titre d'adjoint au directeur régional du référendum. En décembre, le directeur régional du référendum a été assermenté par le directeur général des élections. Il a pris part à une formation en vue du référendum et il s'est vu remettre de l'information sur les champs de responsabilités de l'institution.

Deux autres séances de formation ont été offertes au directeur régional du référendum et à la directrice locale du référendum de Montréal, l'une en février, à Québec, et l'autre en mars, à Kuujuaq. Les secrétaires-trésoriers des villages nordiques ont assisté à cette dernière formation.

Conformément au calendrier, la période référendaire s'est amorcée le 21 mars 2011 en vue de la tenue du référendum le 27 avril 2011.

L'historique du mandat du DGE

À la suite de la signature de l'entente de principe survenue le 5 décembre 2007, la Table de négociation sur la création du gouvernement régional du Nunavik a amorcé son travail en vue de la conclusion de la version définitive de l'Entente qui doit être soumise à l'approbation de la population du Nunavik par voie de référendum.

Cette entente a été conclue entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et la Société Makivik, qui représente les intérêts des bénéficiaires inuits de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Elle prévoit notamment la fusion de trois importants organismes publics du Nunavik, soit l'Administration régionale Kativik (ARK), qui est l'administration supramunicipale créée au Nunavik dans la foulée de la CBJNQ, la Commission scolaire Kativik (CSK) et la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN).

En juin 2009, l'Assemblée nationale a confié au DGE le mandat d'aider à l'organisation du référendum en vue de l'approbation de la version définitive de l'entente.

La contribution de l'institution à l'organisation du référendum

Le DGE a contribué notamment :

- à l'élaboration des règles référendaires avec la Table de négociation tripartite;
- à l'établissement d'une programmation intégrée des activités référendaires;
- à la production de la liste des électeurs domiciliés au Nunavik;
- au soutien apporté au directeur régional du référendum;
- à l'élaboration des outils de gestion;
- à la formation des directeurs locaux du référendum à Kuujuaq;
- à la mise en ligne d'un extranet;
- à la production d'un plan de communication et à l'élaboration des documents d'information nécessaires;
- à la production du matériel électoral;
- à la traduction des documents en anglais et en inuktitut;
- à la coordination d'un comité opérationnel;
- à la production de nombreuses notes de service à l'intention des directeurs locaux du référendum;
- à l'organisation et à la tenue de conférences téléphoniques avec le directeur régional et les directeurs locaux du référendum;
- à assurer la présence de membres du personnel du DGE auprès de la directrice locale du bureau de Montréal.

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|--|--|-------|-----------|-----------|
| 1.2 Mettre en œuvre des moyens pour assurer la qualité de la liste électorale permanente | % de couverture* | 100 % | 92,37 % | 92,16 % |
| | % d'actualité* | 100 % | 96,74 % | 96,80 % |
| | Nombre de personnes venues vérifier leur inscription sur le site Web | | 1 405 | 10 721 |

* Voir la section « La qualité de la liste électorale permanente » à la page 61.

Cette année encore, les indicateurs de mesure témoignent de la qualité de la liste électorale permanente et de l'efficacité des divers moyens mis en place pour assurer cette qualité.

Concrètement, cela aura permis :

- d'apporter plus de 32 800 modifications aux données des électeurs;
- de transmettre 1 124 367 avis divers aux électeurs;
- de saisir 385 avis de choix provenant de 9 commissions scolaires anglophones;
- de soumettre 3 261 dossiers à la Commission permanente de révision (CPR);
- d'effectuer 32 406 vérifications manuelles de changements d'adresse.

À cela se sont ajoutées plus de 20 000 modifications aux informations de la base de données géographiques pour mieux lier les adresses des électeurs à leur circonscription.

Les taux de couverture et d'actualité s'élèvent respectivement à 92,37 % et à 96,74 %.

L'année 2010-2011 n'ayant pas été une année d'élection générale, le nombre de consultations du site Web permettant à une personne de vérifier son inscription sur la liste électorale a diminué à 1 405.

La Commission permanente de révision

La Commission permanente de révision (CPR) a comme mandat d'étudier, en dehors des périodes électorales, les cas qui lui sont soumis par le DGE à la suite de difficultés notées au moment de la mise à jour de la liste électorale permanente.

Dans les limites de ses travaux, la CPR vérifie les renseignements apparaissant sur la liste électorale permanente concernant les électeurs visés, fait enquête et assigne des témoins, lorsque cela lui paraît nécessaire. De plus, elle s'assure que toute personne visée par l'une de ses décisions pourra faire valoir son point de vue.

La CPR est formée d'un président nommé par le DGE et de membres recommandés par les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|--|--|-------|-----------|-----------|
| 1.3 Veiller à ce que les représentants des entités politiques adhèrent à une application conforme des règles | Indice de respect des règles de financement | | | |
| | Maintien de l'autorisation des entités politiques | | | |
| | - Volet provincial | 100 % | 97 % | - |
| | - Volet municipal | 100 % | 92 % | - |
| | Respect des règles afférentes aux sources de financement et aux dépenses courantes | | | |
| | - Volet provincial | 100 % | 77 % | - |
| | - Volet municipal | 100 % | 89 % | - |
| | Contrôle des dépenses électorales | | | |
| | - Volet provincial | 100 % | - | 95 % |
| | - Volet municipal | 100 % | 95 % | - |

Pour calculer l'indice de respect des règles de financement, l'institution se base sur trois éléments, soit le maintien de l'autorisation des entités politiques, le respect des règles afférentes aux sources de financement et aux dépenses courantes ainsi que le contrôle des dépenses électorales. Les deux premiers éléments sont mesurés à l'aide d'une liste de conformité, tandis que le troisième s'exprime par le pourcentage des dépenses électorales conformes à la loi, au terme d'élections générales.

Les résultats démontrent que les représentants des entités politiques s'acquittent avec diligence des responsabilités qui leur incombent quant au maintien de leur autorisation. Également, les règles afférentes aux sources de financement et aux dépenses courantes des entités politiques sont, dans l'ensemble, très bien respectées par les représentants officiels.

À noter que les dispositions en matière d'autorisation et de financement politique sont nombreuses et exigent une attention constante de ces intervenants, dont la plupart agissent à titre bénévole.

Il est important de préciser que les résultats distinguent les paliers provincial et municipal. En effet, bien que les règles de financement politique soient sensiblement les mêmes concernant la Loi électorale (LE) de même que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), l'évaluation des critères de conformité a été pondérée différemment pour tenir compte des spécificités de chacun de ces paliers.

Le suivi des élections générales municipales de 2009

Concernant le suivi des élections générales municipales du 1^{er} novembre 2009, l'institution a fait cette année la révision du travail des trésoriers des municipalités quant à la vérification des rapports de dépenses électorales.

Un échantillon de 398 rapports de dépenses électorales sur 1 908 produits a permis de réviser 68 % des dépenses électorales déclarées dans le contexte de ces élections générales, soit 8 596 634 \$ sur un total de 12 729 431 \$.

À la suite de ces travaux de vérification et de révision, 95 % des dépenses électorales se sont révélées conformes aux dispositions de la LERM traitant du contrôle des dépenses électorales.

Le Programme d'accueil et de fidélisation

En 2010-2011, le DGE a mis en place un programme d'accueil et de fidélisation de ses clientèles et partenaires.

Par son volet Accueil, ce programme permet d'assurer une bonne intégration des nouveaux venus. Ceux-ci peuvent ainsi se familiariser avec les règles et la procédure à suivre compte tenu de leurs nouvelles responsabilités, accroître leurs connaissances et entretenir leurs contacts. Par son volet Fidélisation, ce programme permet à tous les clients et partenaires du DGE de maintenir leurs acquis concernant l'apprentissage de leur rôle, des règles et de leurs responsabilités entourant l'autorisation et le financement.

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|---|---|-------|-----------|-----------|
| 1.4 Consolider les opérations de vérification et le suivi des recommandations formulées auprès des représentants des entités politiques | Nombre de rapports examinés et vérifiés (exercices 2008 et 2009) | 1 284 | 717 | 810/1 279 |
| | Volet provincial | | | |
| | - Vérifications | | 86/105** | 23/69 |
| | - Examens | | 529/938 | 787/1 210 |
| | Volet municipal | | | |
| | - Vérifications | | 49/54*** | S. 0. |
| | - Examens* | | 53/187 | S. 0. |
| | % de la valeur des activités financières répondant à la conformité des règles | - | S. 0. | S. 0. |
| | % des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants | - | S. 0. | S. 0. |

* Les examens dans le secteur municipal concernent les rapports financiers de l'exercice 2009.

**Au provincial, la vérification de 100 rapports financiers d'instances est terminée ou en cours d'analyse. Considérant le degré d'avancement de ces dossiers, l'équivalence en fait de dossiers terminés est de 86.

***Au municipal, la vérification de 53 rapports financiers de partis est terminée ou en cours d'analyse. Considérant le degré d'avancement de ces dossiers, l'équivalence en fait de dossiers terminés est de 49.

L'exercice 2010-2011 a été consacré à l'intensification des activités de vérification et d'examen¹ des rapports financiers annuels produits par les entités politiques pour les exercices financiers 2008 et 2009. Dans le contexte de ces travaux, les programmes de vérification et d'examen ainsi que les procédés de travail ont été bonifiés, au palier tant provincial que municipal. Ainsi, l'envoi de confirmations auprès de certains donateurs (voir la section « L'année en chiffres ») et l'obtention d'une lettre de déclaration du représentant officiel dans le cas d'une vérification ont constitué de nouveaux procédés en vue de susciter l'adhésion de ces acteurs aux règles en matière de financement politique.

En raison de la durée de ce type de mandat et du nombre plus substantiel de procédés à appliquer, le DGE a donné priorité à la vérification des rapports financiers. Ces vérifications permettent de formuler des recommandations aux entités politiques pour lesquelles des correctifs doivent être appliqués, tout en mettant en évidence les éléments de la loi où des efforts d'amélioration doivent être consacrés. Par ailleurs, les constats relevés permettent au DGE de consolider ses actions, notamment en matière de vérification et de formation, et de définir les orientations quant au suivi des recommandations qui sera effectué ultérieurement.

¹ Pour en savoir davantage sur la définition des mandats de vérification et d'examen, consulter le *Rapport annuel de gestion 2009-2010*, p. 24.

En ce qui concerne les examens des rapports financiers au provincial et au municipal, les travaux devraient être terminés à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2011-2012. Les objectifs initiaux en matière de vérification et d'examen ont effectivement dû être révisés en raison de l'étude des projets de loi touchant le financement politique (voir la section « Les faits saillants de 2010-2011 » pour plus de détails) et des travaux de mise en œuvre découlant de l'adoption subséquente de ceux-ci. En outre, une proposition de régime de financement simplifié applicable aux municipalités de moins de 5 000 habitants a été préparée par le DGE et présentée à la Commission des institutions.

Le financement des partis politiques : nouveautés législatives *

Le projet de loi n° 113, Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales, adopté en décembre 2010, a pour objet, comme son nom l'indique, de modifier la Loi électorale pour renforcer les dispositions interdisant le recours à des prête-noms en matière de contribution à un parti politique, à une instance de parti, à un député indépendant ou à un candidat indépendant.

Des amendes plus sévères y sont prévues de même que de nouvelles sanctions, le don maximal pour un électeur est diminué à 1 000 \$ et la loi renforce le principe selon lequel une contribution doit être faite volontairement : il ne doit y avoir ni compensation, ni contrepartie, ni remboursement.

Le projet de loi n° 114, Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections, adoptée en décembre 2010, fixe, dans la Loi électorale, un nouveau cadre entourant le versement de toute contribution à des entités autorisées en prévoyant que toutes les contributions devront être versées directement au DGE qui les transmettra à l'entité autorisée visée. En outre, les contributions de 100 \$ et plus devront obligatoirement être faites par chèque ou par un autre ordre de paiement; les noms de tous les donateurs et le montant de leur contribution seront rendus publics, et ce, quel que soit le montant de la contribution.

Le projet de loi n° 118, Loi concernant le financement des partis politiques, également adopté en décembre 2010, contient diverses mesures concernant le financement des partis politiques, notamment une augmentation de l'allocation versée aux partis politiques provinciaux et des modifications aux modalités d'application des crédits d'impôt pour contributions politiques.

Le projet de loi n° 119, Loi concernant le processus électoral, propose de modifier certains aspects du processus électoral et du financement des partis politiques, notamment en reportant certains délais pour la production des rapports financiers d'entités autorisées lorsqu'un rapport de dépenses électorales doit être produit de manière presque simultanée aux premiers. Cette loi permettrait également à une personne qui a été candidate à une élection partielle d'obtenir une avance sur le remboursement de ses dépenses électorales suivant les mêmes conditions que celles qui sont applicables lors des élections générales.

Le projet de loi n° 120, qui n'a pas encore franchi l'étape de la commission parlementaire, viendra édicter de nouvelles règles pour encadrer le financement des campagnes à la direction d'un parti autorisé. Ces règles, qui s'inspirent de celles qui sont relatives au financement des partis politiques, ont trait à la sollicitation et au versement des contributions, aux prêts et aux cautionnements, aux dépenses faites par les candidats et le parti, aux réclamations des créanciers ainsi qu'aux rapports qui doivent être produits.

* Voir l'annexe I pour plus de détails.

ENJEU**Participation électorale****ORIENTATION STRATÉGIQUE****2- Promouvoir les valeurs démocratiques et stimuler la participation électorale**

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|---|--|-------|---------------|------------------|
| 2.1 Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques | Nombre d'activités réalisées | 100 % | 98 % 83/85 | 100 % 156/156 |
| | Nombre de documents produits | - | - | - |
| | Nombre et diversité des clientèles rejointes | - | 3 | 5 |

Les activités réalisées tout au long de l'année ont permis au DGE de joindre trois catégories de clientèles, soit le grand public, la population scolaire et les délégations étrangères.

Le DGE a continué à promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique notamment en étant présent lors de congrès et d'expositions (5), par la réalisation des ateliers « Je vote au Québec » (16) et par l'organisation des sessions pour les conseils d'élèves (40).

En matière de coopération internationale, le DGE a connu son année la plus active depuis 1995-1996. Il a ainsi effectué 12 missions de coopération internationale et 10 activités d'accueil de visiteurs étrangers. Compte tenu des travaux parlementaires portant sur divers projets de loi, le DGE s'est vu dans l'obligation de refuser de participer à deux missions d'observation électorale lors du deuxième tour des élections présidentielles en Guinée et en Côte d'Ivoire.

La coopération internationale**Les missions à l'étranger**

L'expertise électorale du Québec a été mise à profit notamment par la réalisation de trois missions d'assistance technique au Burundi, en République centrafricaine et au Tchad ainsi que par la participation à une mission francophone d'évaluation du système électoral à Madagascar.

Des représentants du DGE ont également observé le déroulement d'élections à huit reprises, soit dans un contexte d'échanges des bonnes pratiques comme lors des élections de mi-mandat aux États-Unis et lors des élections de la Catalogne en novembre 2010, ou bien en participant à des missions d'observation électorale internationale en Colombie, en Guinée, en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, au Niger et au Tchad.

La coopération internationale

L'accueil de délégations au Québec

Le DGE est fier de pouvoir partager les particularités du système électoral québécois avec des élus et des homologues d'autres pays. Cette année, des visiteurs venant de la France, du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Gabon, du Sénégal, du Tchad, du Togo, du Maroc et du Mexique sont venus à Québec pour en apprendre davantage sur le système électoral du Québec.

De plus, durant deux journées, le DGE a reçu une importante délégation d'élus du Soudan et du Sud-Soudan afin de partager l'expérience référendaire québécoise.

Enfin, le DGE a été l'hôte d'un important atelier de travail en juillet 2010 rassemblant les présidents des commissions électorales du Burkina Faso et de la République démocratique du Congo, en compagnie du Délégué à la paix à la démocratie et aux droits de l'homme de la Francophonie, afin de discuter de la création d'un réseau des compétences électorales francophones (RECEF).

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|---|------------------------------|-------|-----------|-----------|
| 2.2 Promouvoir l'importance d'exercer son droit de vote | Nombre d'activités réalisées | 2 | 2 | 1/1 |
| | Nombre de documents produits | - | - | - |

L'organisation du référendum sur l'Entente concernant la création du gouvernement régional du Nunavik a été l'occasion de mettre sur pied une campagne d'information pour renseigner les électeurs sur les modalités de la révision et du vote et pour susciter la participation électorale dès le début de la période référendaire le 21 mars 2011.

Une campagne publicitaire, incluant un plan média et un visuel propres aux communautés inuites, a été réalisée. Le DGE a également eu recours aux relations de presse et au réseau Internet par l'entremise de la création d'un site Web événementiel en trois langues et d'un extranet à l'intention des directeurs locaux.

Le DGE a aussi donné un nouveau souffle à son site Web *Pourquoi je vote*, destiné principalement aux jeunes de 18 à 25 ans. Outre qu'il a revu son aspect visuel, il a confié à une personnalité connue des jeunes le soin d'animer un blogue sur la démocratie ainsi qu'une page Facebook et une page Twitter. De plus, une nouvelle fonction en ligne permet à toute personne de connaître les élus (fédéraux, provinciaux et municipaux) de son territoire en entrant simplement son code postal.

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|-------------------------------|----------------------------------|-------|-----------|-----------|
| 2.3 Favoriser l'accès au vote | Nombre de mesures mises en place | - | - | - |

Le DGE a pris un certain nombre d'engagements auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) en vertu de la politique *À part entière*. L'un de ces engagements consistait à évaluer l'instauration d'un bulletin de vote comportant la photographie des candidats pour faciliter l'exercice du droit de vote de la clientèle analphabète. Ainsi, au cours de la prochaine élection partielle et conformément à l'entente intervenue avec les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, le DGE fera l'essai de ce nouveau bulletin de vote.

Par ailleurs, le DGE s'est engagé à mettre en place, dès l'automne 2011, les mesures qui permettront aux électeurs de voter pour un candidat de la circonscription de leur domicile en se présentant au bureau du directeur du scrutin de la circonscription où ils résident temporairement. Ces modalités feront également l'objet d'une entente signée par les chefs des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, tel que le prévoit la Loi électorale.

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|--|---|-------|-----------------|-----------|
| 2.4 Être attentif aux changements dans la société et proposer des améliorations au système électoral | Nombre de recherches produites | 6 | 6 | 2/3 |
| | Nombre de recommandations formulées | - | - | 33 |
| | Relevé du rayonnement et des retombées des recommandations de l'institution | 100 % | 45,5 % 15/33 | - |

En vertu du partenariat entre le DGE et la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, deux études portant sur la participation électorale au Québec ont été produites. La première étude consistait à évaluer l'impact de l'instauration de la liste électorale permanente sur la participation électorale. À cette fin, les données relatives à l'inscription des 18-24 ans sur les listes électorales avant et après la mise en œuvre de la LEP ont été comparées et les analyses pertinentes ont été effectuées.

La seconde étude, intitulée *Le déclin de la participation électorale au Québec, 1985-2008*, venait compléter la recherche sur le portrait des votants et des non-votants, avec l'ajout des données des élections générales de 2008. Les données de sept élections générales québécoises, auxquelles ont été intégrées les données sociodémographiques du recensement de Statistique Canada, ont ainsi été analysées. La version définitive de cette étude devrait être publiée au cours du prochain exercice.

La recherche

Quatre autres recherches ont été réalisées par le DGE au cours de l'année :

- une recherche portant sur la carte électorale provinciale de 1965;
- une recherche soutenant les propositions de modifications législatives apportées aux articles 30, 33 et 40.2 de la LERM;
- une recherche documentaire sur les expériences relatives à la tenue simultanée d'élections scolaires et municipales dans les provinces canadiennes;
- une collecte de données statistiques afin d'analyser l'achalandage des bureaux de vote par anticipation lors des trois dernières élections partielles.

En 2009-2010, dans un mémoire présenté lors des consultations publiques sur le projet de loi n° 78, le DGE avait formulé 33 recommandations en vue d'apporter des améliorations importantes au système électoral.

Comme cela est mentionné dans la section « Les faits saillants de 2010-2011 », les travaux parlementaires qui ont suivi ont permis l'adoption de trois projets de loi qui intègrent 14 des 33 recommandations proposées par le DGE².

Par ailleurs, le 17 février 2011, trois autres recommandations ont été soumises à l'attention des parlementaires à l'occasion des consultations particulières sur certaines dispositions projetées en matière de financement politique.

Près d'une dizaine d'autres recommandations seront étudiées par la Commission des institutions au moment des travaux sur les projets de loi n^{os} 119 et 120.

² Voir l'annexe II pour plus de détails.

ENJEU**Ressources humaines et informationnelles****ORIENTATION STRATÉGIQUE****3- Être une institution performante par la qualité de ses ressources et de son savoir-faire**

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|---|-----------------------------------|-------|-----------|-----------|
| 3.1 Être une institution attirante sur le marché de l'emploi afin d'assurer sa capacité de recruter et de favoriser la rétention de ses effectifs | Nombre de mesures mises en place | 3 | 2 | 2/4 |
| | Taux de satisfaction du personnel | - | S.O. | S.O. |

Pour l'année 2010-2011, trois mesures avaient été retenues. La première était la création d'une section « Carrière » dans le site Web de l'institution, et ce, dans le but de permettre aux chercheurs d'emploi d'évaluer quel type d'organisation et d'employeur est le DGE. Ladite section sera mise en ligne au cours de la prochaine année.

La deuxième mesure concernait l'amélioration de la politique sur la santé des personnes et elle a été réalisée. L'objectif était de revoir les programmes et les mesures en place et de les évaluer pour y apporter les changements nécessaires.

La troisième et dernière mesure consistait à revoir les orientations de développement des ressources humaines, dossier qui a également été réglé.

Quant au taux de satisfaction du personnel, il sera évalué à partir de la prochaine année.

Le DGE en images!

Le DGE a organisé, à compter d'octobre 2010, une exposition pour souligner le 65^e anniversaire de l'institution.

L'exposition portait le titre : « Le DGE en images ». Elle était essentiellement composée de 207 photographies et de 2 films tirés du fonds d'archives ainsi que de 8 objets qui témoignaient de la vie au DGE au cours de ces 65 années et des nombreuses personnes qui ont fait ou qui font carrière au sein de l'institution.

Axée sur quelques thèmes significatifs du mandat du DGE et de ses activités, cette exposition a été appréciée par l'ensemble du personnel.

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|---|--|-------|-----------|-----------|
| 3.2 Assurer le développement de l'expertise et de la compétence | Nombre de formations, de colloques et de conférences auxquels les employés ont assisté | - | 145 | 182 |
| | Nombre d'activités de transfert des connaissances | 5 | 20 | 5 |
| | % d'activités de formation offertes spécifiquement à la relève | 5 % | 14 % | 8 % |

L'institution investit les efforts nécessaires au développement des membres de son personnel et elle travaille dans l'objectif de maintenir et de développer leurs compétences au regard de la réalisation de ses mandats.

Les données de 2010-2011 indiquent une légère baisse dans le nombre de formations auxquelles les employés ont assisté. Cette diminution est attribuable à la demande formulée à tous les ministères et organismes par le Secrétariat du Conseil du trésor, en mai 2010, de réduire de 25 % les dépenses de formation.

Dans le but d'assurer le développement et le maintien de l'expertise de son personnel, l'institution favorise la mise en œuvre d'activités de partage des connaissances et de l'expertise. Par exemple, les personnes ayant participé aux missions de coopération internationale ont présenté leur expérience au personnel intéressé de l'institution lors de conférences midi. Cette initiative a été étendue à l'ensemble des expériences de travail susceptibles d'intéresser d'autres employés de l'institution.

Également, la consolidation d'un réseau de veille stratégique, mis en place depuis deux ans, a permis l'échange d'expertises, de recherches et d'information à l'interne, pour rester à l'affût des tendances dans le domaine électoral.

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|---|---------------------------------|-------|-----------|-----------|
| 3.3 Mettre en place des systèmes d'information plus performants | Nombre de systèmes mis en place | 2 | 2 | - |

Au cours des dernières années, la mise au point d'un nouveau système pour la gestion des événements provinciaux (GEP) et l'adoption de la loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote (2006, c. 17) ont eu pour effet de lancer un vaste chantier en vue de la mise à jour des processus de travail des directeurs du scrutin et des membres de leur personnel.

Le système GEP facilitera la gestion d'un scrutin provincial, notamment au regard du vote hors circonscription, des endroits de vote, du recrutement et de la rémunération du personnel électoral, de la révision, de la production des listes électorales, ainsi que de la compilation et de la transmission des résultats le soir du scrutin.

À remarquer que les trois élections partielles tenues pendant l'année ont constitué une belle occasion de mettre à l'essai certaines unités de traitement de ce nouveau système. Les directeurs du scrutin et leur personnel ont pu en effet utiliser certains volets de ce système, dont ceux qui ont été conçus pour la gestion de l'information relative au personnel électoral et aux endroits de vote. Le recours à ce système a été un succès et les utilisateurs dans les circonscriptions visées ont apprécié les nouvelles fonctionnalités offertes.

Par ailleurs, compte tenu du délai de mise en production du système GEP et de la désuétude de certains systèmes utilisés pour la tenue des scrutins, une conversion des systèmes actuels a été réalisée au cours de l'année. Par exemple, si des élections partielles ou des élections générales devaient être déclenchées avant la mise en production du système GEP, le DGE pourrait compter sur des systèmes offrant un accroissement significatif de leur performance.

Dans un autre domaine, le DGE a poursuivi les travaux amorcés à l'automne 2010 menant à l'implantation de la première livraison de SAGIR-SGR2 qui porte sur la modernisation des outils et des processus de gestion des ressources humaines. Cette livraison touche l'ensemble du personnel de l'institution puisque chaque employé dispose d'un accès au système SAGIR, par l'entremise du libre-service consacré aux ressources humaines, pour consultation de son propre dossier.

L'implantation de SGR2 s'est effectuée avec succès, notamment sur le plan du respect du budget et des échéanciers.

| Objectif institutionnel | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|---|---|-------|-----------|-----------|
| 3.4 Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution | Nombre de nouveaux services mis en ligne | 1 | 1 | 2/3 |
| | % de services améliorés par rapport au nombre de services offerts | - | S. O. | S. O. |

Cet objectif consiste à permettre une voie d'accès supplémentaire aux services déjà offerts aux citoyens par les moyens plus traditionnels comme le téléphone, le courriel ou le service en personne. Cela s'inscrit dans la volonté gouvernementale selon laquelle la majorité des transactions entre le citoyen et le gouvernement devrait pouvoir se faire en ligne.

Comme cela avait été prévu en 2009-2010, le logiciel Registre comptable municipal a été rendu accessible en mai 2010 avec succès. À noter que d'autres projets, comme l'application « Vérifiez votre inscription en ligne » sur la liste électorale permanente, sont en cours de réalisation.

La gestion

des ressources

La structure administrative et organisationnelle

L'organigramme du DGE, à la page suivante, représente sa structure administrative et organisationnelle au 31 mars 2011.

Les directions

L'adjoint et secrétaire de la CRE et secrétaire général du DGE

L'adjoint au président de la CRE assiste ce dernier dans l'exercice de l'ensemble de ses fonctions, le représente au sein de différents comités internes et externes et le conseille sur toute question touchant l'institution.

À titre de secrétaire général du DGE et de secrétaire de la CRE, il exerce un rôle conseil et de coordination auprès de ces deux institutions. Il s'assure du dépôt officiel des documents à l'Assemblée nationale et est responsable des liens avec les partis politiques. Il coordonne les activités dans le domaine de la recherche, de la modernisation et de la coopération internationale, tout comme celles dans le domaine de la représentation électorale aux paliers provincial, municipal et scolaire. Il assure également le lien avec les administrations électorales du Canada, des provinces et des territoires ainsi qu'avec les associations internationales.

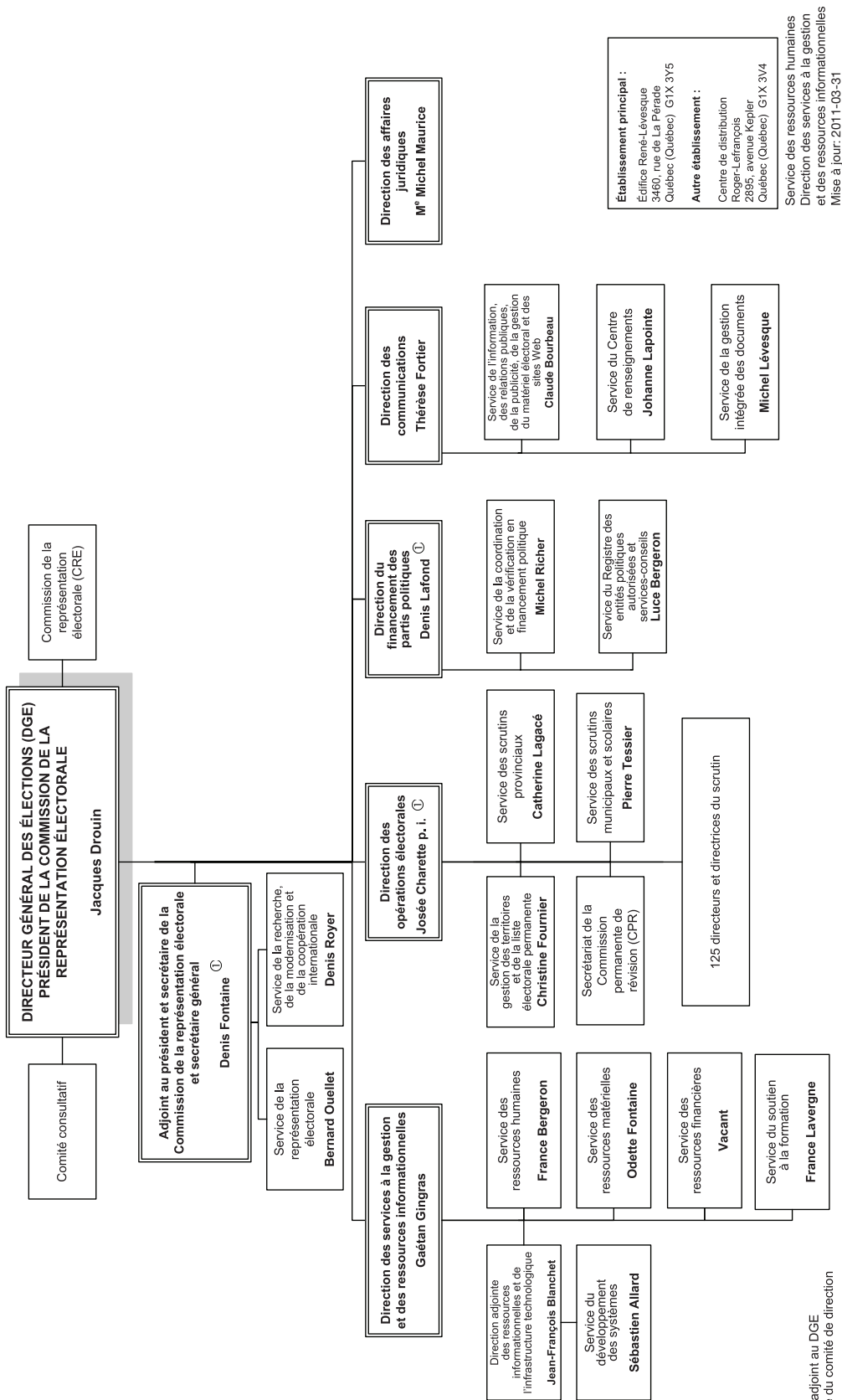
La Direction des services à la gestion et des ressources informationnelles

La Direction des services à la gestion et des ressources informationnelles conseille le DGE en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Elle le conseille aussi en matière de formation de la clientèle externe aux paliers provincial, municipal et scolaire de même qu'en matière de rémunération du personnel électoral.

Cette direction fournit, dans ses domaines d'intervention, le soutien et les services conseils nécessaires au personnel et aux gestionnaires du DGE, aux directrices et directeurs du scrutin ainsi qu'aux directrices adjointes et aux directeurs adjoints du scrutin pour mener à bien leurs activités.

De plus, cette direction fournit son expertise à plusieurs comités institutionnels en ce qui concerne la mission du DGE.

ADMINISTRATION DU SYSTÈME ÉLECTORAL DU QUÉBEC Organigramme



Légende :
 ① Poste d'adjoint au DGE
 Doubles lignes Membre du comité de direction

Établissement principal :
 Édifice René-Lévesque
 3460, rue de La Pérade
 Québec (Québec) G1X 3Y5
 Autre établissement :
 Centre de distribution
 Roger-LeFrançois
 2895, avenue Kepler
 Québec (Québec) G1X 3V4
 Service des ressources humaines
 Direction des services à la gestion
 et des ressources informatiques
 Mise à jour: 2011-03-31

La Direction des opérations électorales

La Direction des opérations électorales veille à l'application des dispositions relatives aux scrutins contenues dans la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire ainsi que dans les règlements électoraux. À ce titre, elle est responsable de la planification, de l'organisation et du déroulement des événements électoraux. Pour ce faire, elle compte sur les 125 directeurs du scrutin sous sa responsabilité et sur leur adjoint.

Cette direction voit également à l'application des articles 89 et 90 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ainsi que des articles 30.2 et 30.3 de la Loi sur les élections scolaires. À ce titre, elle veille à la formation et au soutien des présidents d'élections municipales, des MRC et des présidents d'élections scolaires.

Cette direction est aussi responsable des activités liées à la Commission permanente de révision et à la mise à jour des données de la liste électorale permanente ainsi que des données géographiques. Elle produit les listes électorales et les documents cartographiques requis pour la tenue des événements électoraux ou pour la Commission de la représentation électorale.

La Direction du financement des partis politiques

La Direction du financement des partis politiques veille à l'application et au respect des règles en matière d'autorisation des entités politiques, de financement et de contrôle des dépenses électorales, au niveau tant provincial et municipal que scolaire. Elle opère une surveillance de l'application et du respect des dispositions légales en ces matières. Elle assure aussi un remboursement conforme des dépenses électorales aux entités y ayant droit. Elle voit à la gestion d'un programme qui assure un financement public aux partis provinciaux.

Outre son rôle de contrôleur, cette direction exerce une fonction importante en matière de formation, d'information et de promotion des règles de financement politique et de contrôle des dépenses électorales.

La Direction des communications

La Direction des communications est responsable des programmes de communication et des messages transmis aux électeurs et aux partenaires du DGE et de la CRE. Elle évalue l'impact que peuvent avoir les décisions prises par ces deux institutions sur la scène publique. Elle propose les stratégies de communication appropriées et des programmes liés à la mission et aux orientations stratégiques de ces institutions. Elle contribue à la réalisation de ces grandes orientations et elle veille à la préservation de l'image du DGE.

Cette direction élabore les moyens et les outils nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies et les programmes de communication, ainsi que ceux pour assurer la gestion, la conservation et l'accès aux documents produits par l'institution. Elle s'assure également que les électeurs, les partenaires, les relayeurs d'information et les médias sont bien informés de leurs droits, des services et des programmes offerts.

Enfin, cette direction soutient la personne responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels dans la réalisation des activités de ces domaines respectifs.

La Direction des affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques conseille le DGE et la CRE en ce qui regarde l'interprétation et l'application de la législation électorale québécoise. Outre qu'elle procède à des enquêtes faisant suite à des plaintes, elle représente les deux institutions devant les tribunaux. Elle collabore également à la rédaction des lois et des règlements électoraux.

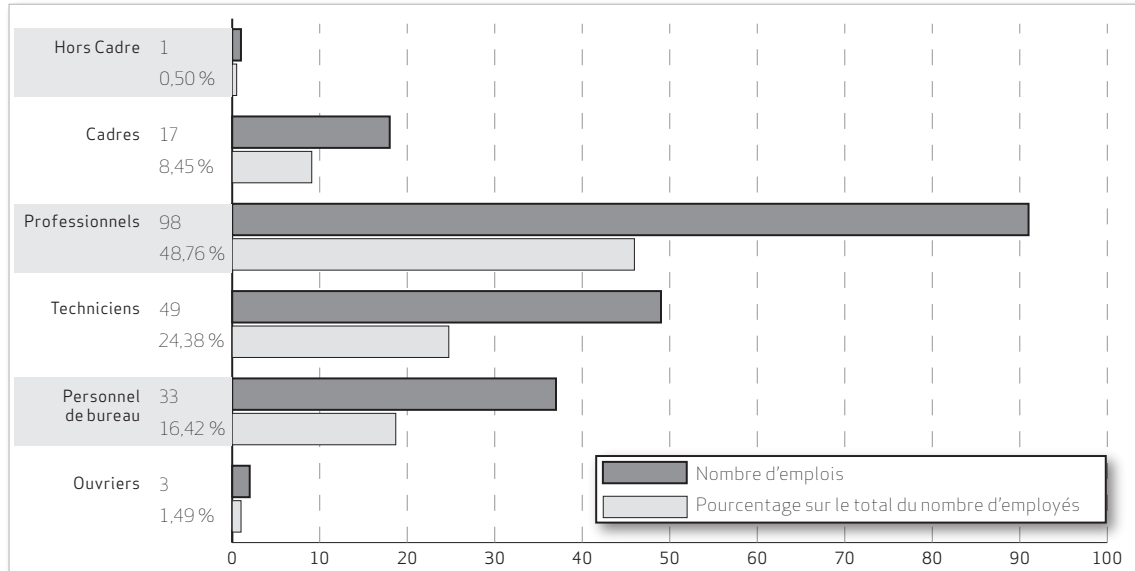
Enfin, cette direction apporte le soutien juridique aux directions et aux services du DGE pour toute action les impliquant dans l'exercice de leur mandat général.

Les ressources humaines

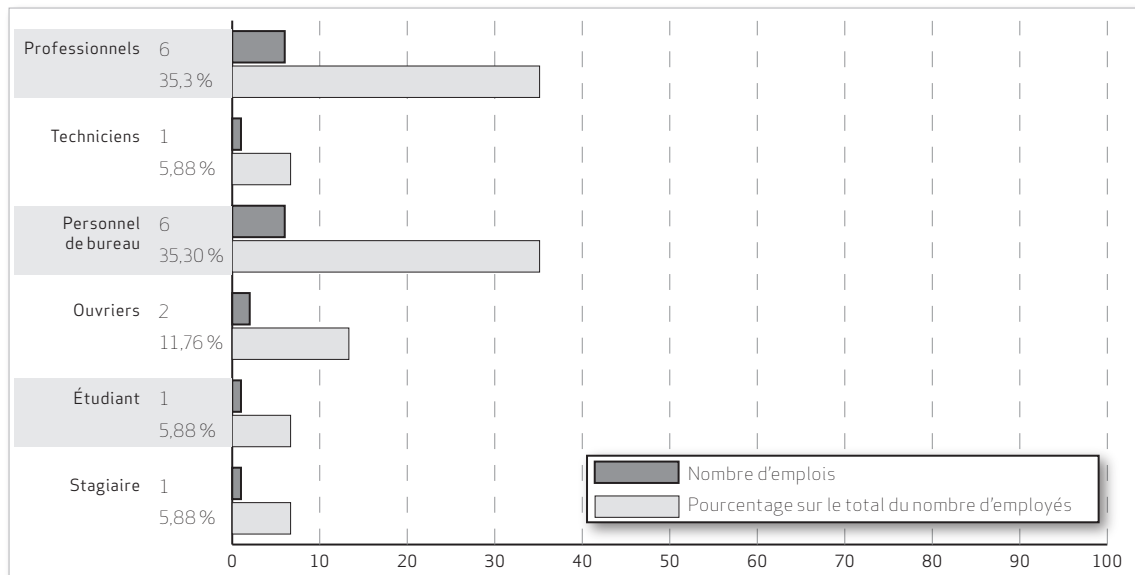
Au 31 mars 2011, le DGE comptait 201 employés permanents et 17 employés occasionnels. En plus, en vertu de la Loi électorale, 14 employés temporaires ont été embauchés.

Répartition du personnel en place au 31 mars 2011 selon la catégorie d'emploi

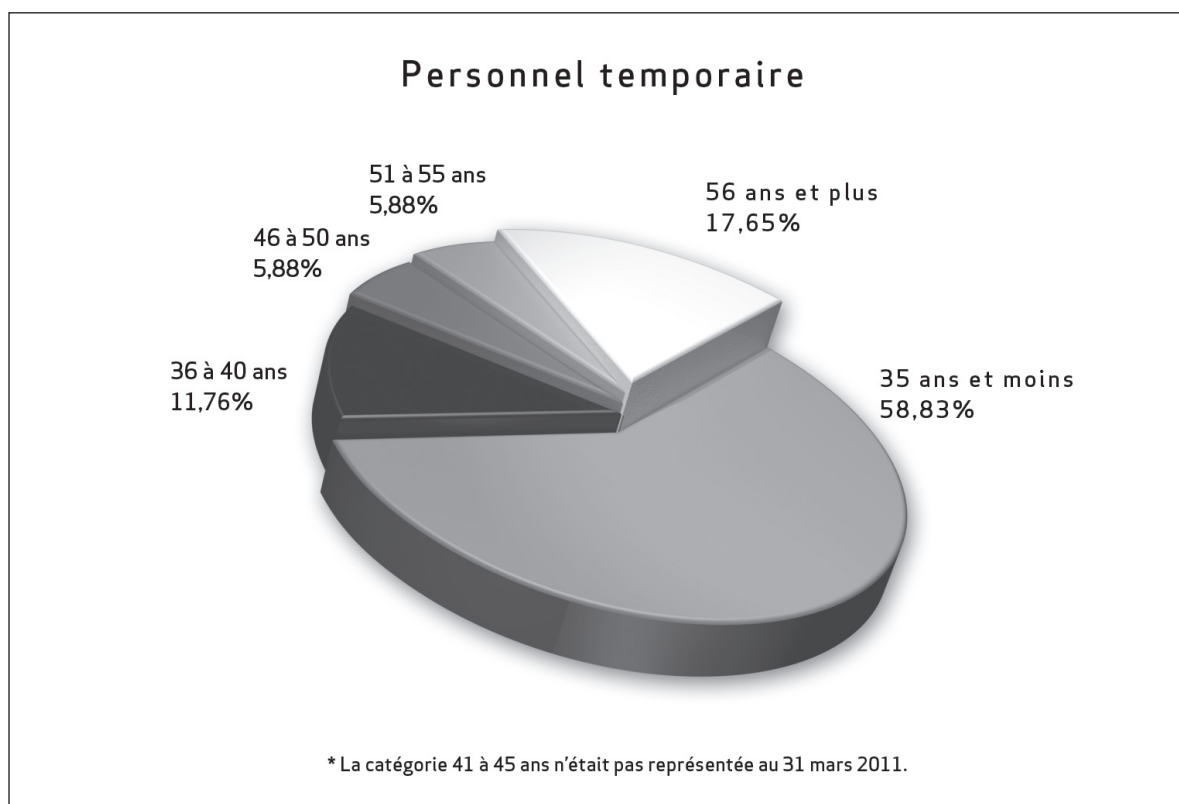
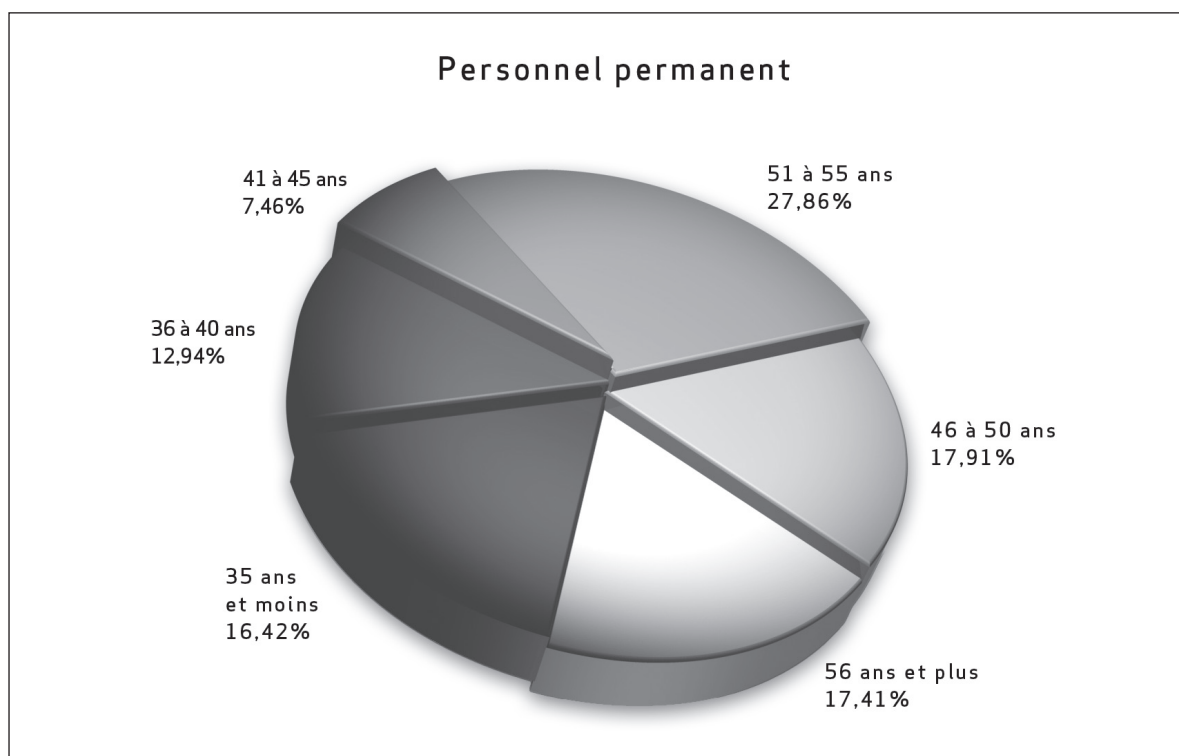
Personnel permanent



Personnel occasionnel



Répartition du personnel en place au 31 mars 2011 selon l'âge



Le taux de roulement

Le taux de roulement est obtenu en additionnant le nombre de démissions avec le nombre de mutations, puis en divisant ce résultat par le nombre d'employés permanents pour la période visée. Concernant l'année 2010-2011, le taux de roulement au DGE est sensiblement le même que l'an dernier, soit près de 7 %.

La santé et la sécurité au travail

Dans le but d'assurer un milieu de qualité à l'ensemble de son personnel, le DGE a une politique de santé. Cette dernière porte sur le maintien et la préservation d'un environnement sain en favorisant la santé, la sécurité de même que le respect de l'intégrité physique et psychologique du personnel. En accord avec la Politique sur la santé des personnes de la fonction publique québécoise et dans l'esprit où l'aspect préventif doit primer l'aspect curatif, cette politique regroupe divers programmes et services.

Le passeport santé

Une des actions mises en avant dans le programme de promotion des mesures de santé est l'ajustement ergonomique des postes de travail.

Ainsi, une personne-ressource à l'interne, dûment formée, procède à l'analyse des postes de travail et apporte les ajustements requis selon les besoins et le confort du personnel.

Dans le contexte du Programme de promotion des mesures de santé, le DGE réalise annuellement un passeport santé. Cette initiative permet au personnel de participer à différentes activités au cours desquelles les employés peuvent approfondir leurs connaissances sur la santé physique et psychologique, tout en contribuant au développement et au maintien de saines habitudes de vie.

Le développement des ressources humaines

Le développement des ressources humaines est un aspect qui revêt une grande importance au sein de l'institution. Chaque année, les besoins de développement de l'ensemble du personnel sont précisés et analysés. Cela permet au DGE d'assurer le développement et le maintien de son niveau d'expertise. D'ailleurs, en 2010-2011, la majorité des membres du personnel, soit 162 personnes sur 219, a suivi au moins une formation liée à l'emploi.

De plus, au cours de l'année civile 2010, le DGE a investi plus de 2 % de sa masse salariale dans la formation de son personnel. Il a ainsi dépassé l'obligation prescrite par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Le DGE a également le souci d'accueillir et d'intégrer le nouveau personnel de façon particulière. Un programme d'accueil en différentes étapes permet à chaque nouvel employé de s'intégrer progressivement à l'institution tout en se familiarisant rapidement avec ses nouvelles responsabilités. Le DGE offre également un programme d'accueil destiné aux cadres nouvellement en poste afin de les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions. Ce programme d'accueil comprend un accompagnement individuel (*coaching*) personnalisé offert par des personnes-ressources à l'interne dûment formées.

Le comité de vie au travail

Afin de favoriser le développement continu d'une culture organisationnelle en vue de la mobilisation et de l'engagement des personnes, l'institution a mis en place diverses initiatives, dont un comité de vie au travail représentatif de l'ensemble du personnel. L'objectif premier de ce comité est d'améliorer la qualité de vie au travail du personnel du DGE.

La reddition de comptes en matière d'accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le compte rendu des résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi est présenté ci-dessous, d'après le schéma fourni par le Conseil du trésor.

Le DGE maintient ses pratiques de gestion pour tenir compte du Programme d'accès à l'égalité dans la fonction publique. Les tableaux suivants tracent un portrait de la situation de l'institution en matière d'accès à l'égalité concernant l'embauche en 2010-2011.

Les données globales**Embauche totale au cours de la période de 2010-2011**

| | Permanents | Occasionnels | Étudiants | Stagiaires |
|--------------------------------------|------------|--------------|-----------|------------|
| Nombre total de personnes embauchées | 12 | 17 | 10 | 3 |

Nombre d'employés permanents en date du 31 mars 2011

Effectif total (personnes) 201

Les membres de communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées**Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2010-2011**

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés permanents, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou personnes handicapées, en vue de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

| Statuts d'emploi | Embauche totale 2010-2011 | Nombre de membres de groupes cibles embauchés en 2010-2011 | | | | | Taux d'embauche par statut d'emploi* (%) |
|------------------|---------------------------|--|-------------|-------------|-----------------------|-------|--|
| | | Communautés culturelles | Anglophones | Autochtones | Personnes handicapées | Total | |
| Permanents | 12 | 2 | | 1 | | 3 | 25 |
| Occasionnels | 17 | 1 | | | 1 | 2 | 11,76 |
| Étudiants | 10 | 1 | | | 1 | 2 | 20 |
| Stagiaires | 3 | 1 | | | | 1 | 33,33 |

* Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2010-2011 dans le statut d'emploi.

Ces tableaux démontrent que le taux d'embauche des groupes cibles fixé à 25 % a été respecté en ce qui a trait à l'embauche du personnel permanent et stagiaire. Le taux est à la hausse quant à l'embauche de personnel occasionnel et étudiant.

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées.

| Années | Permanents (%) | Occasionnels (%) | Étudiants (%) | Stagiaires (%) |
|-----------|----------------|------------------|---------------|----------------|
| 2008-2009 | 25,00 | 4,00 | 14,00 | |
| 2009-2010 | 25,00 | 9,09 | | |
| 2010-2011 | 25,00 | 11,76 | 20,00 | 33,33 |

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif permanent : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif permanent.

| Groupes cibles | 2011 | | 2010 | | 2009 | |
|-------------------------|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre d'employés permanents dans le groupe cible | Taux de représentativité par rapport à l'effectif permanent total (%) | Nombre d'employés permanents dans le groupe cible | Taux de représentativité par rapport à l'effectif permanent total (%) | Nombre d'employés permanents dans le groupe cible | Taux de représentativité par rapport à l'effectif permanent total (%) |
| Communautés culturelles | 10 | 4,98 | 6 | 3,03 | 8 | 4,02 |
| Autochtones | 4 | 1,99 | 3 | 1,52 | 3 | 1,50 |
| Anglophones | 1 | 0,50 | 1 | 0,51 | 1 | 0,50 |
| Personnes handicapées | 4 | 1,99 | 4 | 2,02 | 3 | 1,50 |

Ce tableau démontre que le taux de représentativité est à la hausse pour les membres issus de communautés culturelles. Quant à la représentativité des personnes handicapées au sein du DGE, le taux se maintient.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif permanent : résultats par catégorie d'emplois à la fin de mars 2011

| Groupes cibles | Personnel d'encadrement | | Personnel professionnel * | | Personnel technique | | Personnel de bureau | | Personnel des agents de la paix | | Personnel ouvrier | | Total | |
|-------------------------|-------------------------|---|---------------------------|------|---------------------|------|---------------------|------|---------------------------------|---|-------------------|---|-------|------|
| | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % |
| Communautés culturelles | | | 8 | 8,16 | 2 | 4,08 | | | | | | | 10 | 4,98 |
| Autochtones | | | 2 | 2,04 | 1 | 2,04 | 1 | 3,03 | | | | | 4 | 1,99 |
| Anglophones | | | | | 1 | 2,04 | | | | | | | 1 | 0,50 |
| Personnes handicapées | | | 2 | 2,04 | 1 | 2,04 | 1 | 3,03 | | | | | 4 | 1,99 |

* Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Les femmes

Taux d'embauche des femmes en 2010-2011 par statut d'emploi

| | Personnel permanent | Personnel occasionnel | Personnel étudiant | Personnel stagiaire | Total |
|--|---------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|-------|
| Nombre de femmes embauchées | 3 | 9 | 6 | | 18 |
| Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2010-2011 | 7,14 | 21,43 | 14,29 | | 42,86 |

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif permanent à la fin de mars 2011

| | Personnel d'encadrement | Personnel professionnel * | Personnel technicien | Personnel de bureau | Personnel des agents de la paix | Personnel ouvrier | Total |
|---|-------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------|-------------------|-------|
| Nombre total d'employés permanents | 18 | 98 | 49 | 33 | | 3 | 201 |
| Nombre de femmes ayant le statut d'employée permanente | 7 | 47 | 28 | 26 | | | 108 |
| Taux de représentativité des femmes dans l'effectif permanent total de la catégorie | 38,89 | 47,96 | 57,14 | 78,79 | | | 53,73 |

* Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Les ressources budgétaires et financières

La Loi électorale prévoit que, pour mettre en application les lois qu'il administre et remplir tout mandat que lui confie l'Assemblée nationale, le DGE puise les sommes nécessaires à même le Fonds consolidé du revenu.

Les tableaux suivants présentent, conformément aux dispositions de la Loi électorale, le rapport financier du DGE. Ces tableaux permettent de comparer les dépenses de l'année financière 2010-2011 avec le budget et les dépenses de l'exercice précédent.

Les dépenses du DGE sont comptabilisées aux éléments 1 et 3 du programme Administration du système électoral. Les dépenses sous la responsabilité de la Commission de la représentation électorale du Québec sont comptabilisées à l'élément 2 du même programme. Elles sont présentées dans son propre rapport annuel de gestion.

L'élément 1 regroupe les dépenses liées à la gestion interne du DGE et au soutien administratif nécessaire à la tenue des activités électorales. Quant à l'élément 3, il réunit les dépenses consacrées aux activités électorales, à certains projets spéciaux et aux dépenses de transfert. Les notes fournissent une ventilation plus détaillée des dépenses rattachées à l'élément 3.

À l'élément 1, les dépenses réelles au 31 mars 2011 s'élèvent à 18 407 100 \$. Elles sont inférieures de 2 277 000 \$ aux prévisions budgétaires qui étaient de 20 684 100 \$. L'écart s'explique par une diminution des dépenses salariales attribuables à des postes non pourvus durant l'exercice financier et à des dépenses de fonctionnement moindres que les prévisions budgétaires.

À l'élément 3, les dépenses réelles s'élèvent à 10 041 700 \$. Elles sont supérieures de 3 561 200 \$ aux prévisions qui étaient de 6 480 500 \$. L'écart s'explique principalement par le coût des élections partielles tenues, au cours de l'exercice financier 2010-2011, dans les circonscriptions électorales de Vachon, de Saint-Laurent et de Kamouraska-Témiscouata, ainsi que par la réalisation d'activités préparatoires à des élections générales. De plus, l'adoption, le 10 décembre 2010, du projet de loi n° 118, Loi concernant le financement des partis politiques, a entraîné une augmentation de 580 400 \$ concernant les dépenses liées aux allocations aux partis politiques pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011.

Budget et acquisitions d'immobilisations

Pour la période se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

| | 2011 | | 2010 |
|---|--------------|----------------|----------------|
| | BUDGET | RÉEL | RÉEL |
| Élément 1 : Gestion interne et soutien | | | |
| Équipement informatique | 125,0 | 105,0 | 284,1 |
| Équipement spécialisé | - | - | 7,2 |
| Ameublement et équipement | 175,0 | 100,5 | 35,6 |
| Développement informatique | - | 25,1 | 409,6 |
| | 300,0 | 230,6 | 736,5 |
| Élément 3 : Activités électorales | | | |
| Développement informatique | - | 1 151,9 | 1 698,0 |
| | - | 1 151,9 | 1 698,0 |
| | 300,0 | 1 382,5 | 2 434,5 |

Élément 1 : Gestion interne et soutien**Budget et dépenses**

Pour la période se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

| | 2011 | | 2010 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| | BUDGET | RÉEL | RÉEL |
| Rémunération | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 15 000,0 | 13 945,1 | 14 094,5 |
| Fonctionnement | | | |
| Services de transport et de communication | 721,0 | 562,8 | 697,3 |
| Services professionnels, administratifs et autres | 3 574,2 | 2 554,9 | 2 662,8 |
| Loyers | 479,5 | 422,0 | 486,0 |
| Fournitures et approvisionnement | 450,4 | 368,1 | 412,6 |
| Autres dépenses | 9,0 | 12,2 | 8,6 |
| Amortissement des immobilisations | 450,0 | 542,0 | 533,5 |
| | 5 684,1 | 4 462,0 | 4 800,8 |
| | 20 684,1 | 18 407,1 | 18 895,3 |

Élément 3 : Activités électorales

Budget et dépenses

Pour la période se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

| | 2011 | | 2010 |
|---|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| | BUDGET ¹ | RÉEL | RÉEL ² |
| Rémunération | | | |
| Salaires du personnel du DGE | 571,3 | 1 156,8 | 1 129,9 |
| Salaires du personnel électoral | 442,8 | 1 666,4 | 1 193,2 |
| | <u>1 014,1</u> | <u>2 823,2</u> | <u>2 323,1</u> |
| Fonctionnement | | | |
| Services de transport et de communication | 300,6 | 1 239,9 | 1 734,4 |
| Services professionnels, administratifs et autres | 1 140,9 | 1 241,1 | 842,4 |
| Loyers | 100,0 | 160,0 | 178,2 |
| Fournitures et approvisionnement | 5,5 | 183,2 | 61,1 |
| Autres dépenses | - | - | 17,0 |
| Amortissement des immobilisations | 1 050,0 | 721,0 | 893,9 |
| | <u>2 597,0</u> | <u>3 545,2</u> | <u>3 727,0</u> |
| Transfert | | | |
| Allocations versées aux partis politiques | 2 869,4 | 3 449,8 | 2 869,2 |
| Remboursement des dépenses électorales | - | 223,5 | 205,0 |
| | <u>2 869,4</u> | <u>3 673,3</u> | <u>3 074,2</u> |
| | <u><u>6 408,5</u></u> | <u><u>10 041,7</u></u> | <u><u>9 124,3</u></u> |

1 Le budget exclut les sommes requises pour les élections partielles tenues les 5 juillet, 13 septembre et 29 novembre 2010 ainsi que pour les activités préparatoires et le réapprovisionnement du matériel électoral.

2 Les dépenses incluent les déboursés des élections partielles tenues les 22 juin et 21 septembre 2009.

Élément 3 : Activités électorales**Notes complémentaires****Pour la période se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)**

| | 2011 | 2010 |
|--|-----------------|----------------|
| 1 . Répartition par activités électorales | | |
| Élections générales du 8 décembre 2008 (note 2) | 134,9 | 537,4 |
| Élections générales du 26 mars 2007 (note 3) | 27,4 | - |
| Activités préparatoires à des élections (note 4) | 1 053,5 | 12,3 |
| Réapprovisionnement en matériel électoral | 777,5 | 17,3 |
| Élections partielles : | | |
| - du 22 juin 2009, dans les circonscriptions électorales de Marguerite-Bourgeoys et de Rivière-du-Loup | 0,8 | 997,3 |
| - du 21 septembre 2009, dans la circonscription électorale de Rousseau | 0,5 | 565,5 |
| - du 5 juillet 2010, dans la circonscription électorale de Vachon (note 5) | 494,5 | - |
| - du 13 septembre 2010, dans la circonscription électorale de Saint-Laurent (note 6) | 591,3 | - |
| - du 29 novembre 2010, dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata (note 7) | 572,7 | - |
| Développement des systèmes informatiques | 67,4 | 287,1 |
| Activités associées aux directeurs du scrutin : | | |
| - Communication avec les directeurs du scrutin | 335,1 | 360,9 |
| - Formation du personnel électoral | 178,8 | - |
| - Recrutement des directeurs du scrutin et de leur adjoint | 184,5 | 115,1 |
| Affaires judiciaires | 2,4 | 23,2 |
| Enquêtes et poursuites provinciales | 329,8 | 234,0 |
| Commission permanente de révision (note 8) | 290,4 | 200,3 |
| Projets de loi n ^{os} 113 et 114 | 148,9 | - |
| Référendum au Nunavik | 50,5 | - |
| Plan d'action sur le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales | 224,3 | 63,7 |
| Élections municipales | 279,4 | 1 801,4 |
| Élections scolaires | 1,7 | 12,1 |
| Scrutins référendaires municipaux du 20 juin 2004 | 14,7 | 16,2 |
| Avis obligatoires sur le financement des partis politiques | 37,5 | 54,6 |
| Mise à jour des sections de vote | 11,4 | - |
| Activités diverses | 61,0 | 62,8 |
| Amortissement des immobilisations | 721,0 | 893,9 |
| | 6 591,9 | 6 255,1 |
| Allocations versées aux partis politiques | 3 449,8 | 2 869,2 |
| | 10 041,7 | 9 124,3 |

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires

Pour la période se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

| | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|---|----------------|--------------|
| 2 . Élections générales du 8 décembre 2008¹ | | |
| Salaires du personnel du DGE | 115,2 | 315,2 |
| Salaires du personnel électoral | - | 52,2 |
| Services de transport et de communication | 3,3 | 34,7 |
| Services professionnels, administratifs et autres | 1,4 | 89,3 |
| Loyers | 7,7 | 32,9 |
| Fournitures et approvisionnement | 1,6 | 3,3 |
| Remboursement des dépenses électorales en vertu des articles 457 et 457.1 de la Loi électorale | 5,7 | 9,8 |
| | <u>134,9</u> | <u>537,4</u> |
| 3 . Élections générales du 26 mars 2007¹ | | |
| Remboursement des dépenses électorales en vertu des articles 457 et 457.1 de la Loi électorale | 27,4 | - |
| | <u>27,4</u> | <u>-</u> |
| 4 . Activités préparatoires à des élections | | |
| Salaires du personnel du DGE | 185,2 | - |
| Salaires du personnel électoral | 307,3 | 8,5 |
| Services de transport et de communication | 537,9 | 3,1 |
| Services professionnels, administratifs et autres | 21,8 | 0,7 |
| Fournitures | 1,3 | - |
| | <u>1 053,5</u> | <u>12,3</u> |
| 5 . Élection partielle du 5 juillet 2010 : circonscription électorale de Vachon | | |
| Salaires du personnel du DGE | 52,9 | - |
| Salaires du personnel électoral | 256,4 | - |
| Services de transport et de communication | 30,0 | - |
| Services professionnels, administratifs et autres | 71,6 | - |
| Loyers | 18,5 | - |
| Fournitures et approvisionnement | 1,2 | - |
| Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale | 63,9 | - |
| | <u>494,5</u> | <u>-</u> |

¹ Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

Élément 3 : Activités électorales**Notes complémentaires**

Pour la période se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

| | <u>2011</u> | <u>2010</u> |
|--|--------------|--------------|
| 6 . Élection partielle du 13 septembre 2010 : circonscription électorale de Saint-Laurent | | |
| Salaires du personnel du DGE | 40,3 | - |
| Salaires du personnel électoral | 301,3 | - |
| Services de transport et de communication | 62,7 | - |
| Services professionnels, administratifs et autres | 96,6 | - |
| Loyers | 34,9 | - |
| Fournitures et approvisionnement | 2,6 | - |
| Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale | 52,9 | - |
| | <u>591,3</u> | <u>-</u> |
| 7 . Élection partielle du 29 novembre 2010 : circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata | | |
| Salaires du personnel du DGE | 42,1 | - |
| Salaires du personnel électoral | 302,9 | - |
| Services de transport et de communication | 92,9 | - |
| Services professionnels, administratifs et autres | 37,9 | - |
| Loyers | 20,9 | - |
| Fournitures et approvisionnement | 2,3 | - |
| Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale | 73,7 | - |
| | <u>572,7</u> | <u>-</u> |
| 8 . Commission permanente de révision | | |
| Salaires du personnel du DGE | 86,3 | 77,1 |
| Salaires du personnel électoral | 159,3 | 88,4 |
| Services professionnels, administratifs et autres | 44,8 | 34,8 |
| | <u>290,4</u> | <u>200,3</u> |

Les ressources informationnelles

L'état d'avancement des principaux projets

Dans le but d'optimiser l'utilisation des technologies de l'information, le DGE travaille à la mise en place de systèmes d'information plus performants tout en maintenant les infrastructures déjà en place. Cinq grands projets ont été ciblés en 2010-2011.

Le projet Autorisation et financement municipal

L'objectif du DGE concernant le projet Autorisation et financement municipal (AFM) est de veiller à l'évolution de ce système informatique en vue d'améliorer le service à la clientèle et le suivi administratif de l'institution.

Pendant l'année 2010-2011, ont été bonifiées 17 unités de traitement permettant la gestion du Registre municipal des entités politiques autorisées et la gestion des candidats.

Les coûts liés au projet AFM en 2010-2011 s'élèvent à 155 400 \$, pour un coût total cumulatif du projet (phases 1, 2 et 3) de 1 819 000 \$.

Le projet Conversion de systèmes

Le projet Conversion de systèmes a pour objet d'actualiser les technologies de certains systèmes internes. Pendant l'année 2010-2011, la seconde phase de ce système a été réalisée.

Le bilan de réalisation de ce projet est très positif. D'abord, le changement de technologie a été fait tout en maintenant les processus de travail en place et en constatant une augmentation importante de la performance. Ensuite, étant donné que les systèmes sont actualisés, il s'avère plus simple d'embaucher des personnes-ressources capables de les entretenir.

Enfin, ce projet de conversion a été réalisé dans les délais et avec le budget prévus pour ces travaux.

Le projet Gestion des événements provinciaux

Le projet Gestion des événements provinciaux (GEP) a pour objet de mettre au point un système informatique qui sera utilisé à l'occasion d'un événement électoral, particulièrement en ce qui a trait au vote hors circonscription et à la révision de la liste électorale.

C'est au cours de l'année 2012-2013 que le système sera terminé. Il permettra, entre autres, de soutenir la gestion de la révision et du vote en circonscription et la compilation des résultats électoraux.

Les coûts liés au projet GEP en 2010-2011 ont été de 715 800 \$, pour un coût total cumulatif du projet s'élevant à 8 275 700 \$.

Le projet Registre comptable municipal

Le Registre comptable municipal (RCM) est un système informatique qui facilite le travail des partis politiques municipaux quant au respect des obligations contenues dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, et ce, au regard de leurs activités.

Par l'utilisation de ce système, le DGE veut faciliter la tenue des registres comptables et la production du rapport financier annuel des partis politiques municipaux. Cet outil intuitif et convivial est destiné essentiellement aux petits et aux moyens partis politiques qui engagent peu ou pas de personnes-ressources spécialisées en comptabilité.

Le Registre comptable municipal

Le Registre comptable municipal (RCM) permet de faire :

- la gestion des revenus et des dépenses;
- la gestion des contributions;
- la gestion des adhésions (optionnelle);
- la gestion des comptes fournisseurs;
- la gestion des placements;
- la gestion des emprunts (marge de crédit) et des cautionnements;
- la gestion des activités de financement;
- la conciliation bancaire;
- la production du rapport financier en conformité avec la Directive D-M-8 du DGE.

Ce système a été implanté en mai 2010 et 32 partis politiques l'ont utilisé pour produire leur rapport financier au DGE. L'implantation de ce logiciel permet un allègement de la tâche administrative du représentant officiel, tout en assurant un meilleur respect des règles comptables et des dispositions législatives. Tout porte à croire que ce logiciel sera de plus en plus utilisé.

Le projet Gestion des contributions des entités politiques

Comme l'énonce la Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du Directeur général des élections adoptée en décembre 2010, le nouveau cadre de versement des contributions politiques précise que, à compter du 1^{er} mai 2011, une contribution ne pourra être versée qu'au DGE au bénéfice d'une entité autorisée. Seule une contribution de moins de 100 \$ faite en argent comptant ou une contribution en biens et services pourra être versée au représentant officiel de l'entité autorisée ou aux personnes désignées par écrit par ce dernier. Lorsque le DGE reçoit une contribution, il doit en informer immédiatement l'entité autorisée et en vérifier la conformité avant de la déposer au compte de l'entité.

Pour que le DGE puisse mettre en application ces nouvelles dispositions législatives à la date prévue, le projet Gestion des contributions des entités politiques (GCE) a démarré en janvier 2011. La première phase de ce système informatique sera opérationnelle au 1^{er} mai 2011 et des phases subséquentes de développement seront réalisées au cours de la prochaine année. Ces phases permettront, entre autres, la diffusion des renseignements relatifs aux donateurs sur le site Web du DGE et la délivrance des reçus aux fins de déductions fiscales.

Les coûts liés aux ressources informationnelles**Dépenses liées aux ressources informationnelles (en milliers de dollars)****Élément 1 : Gestion interne et soutien**

| | |
|---|----------------------------|
| Salaires et avantages sociaux | 3 025,4 |
| Services de transport et de communication | 70,8 |
| Services professionnels, administratifs et autres | 796,2 |
| Fournitures et approvisionnement | 48,9 |
| Amortissement des immobilisations | 386,3 |
| | <hr/> 4 327,6 <hr/> |

Élément 3 : Activités électorales

| | |
|--|----------------------------|
| Communication avec les directeurs du scrutin | 36,4 |
| Développement des systèmes informatiques | 52,9 |
| Projet de loi nos 113 et 114 | 80,0 |
| Réapprovisionnement en matériel électoral | 59,4 |
| Élections partielles : | |
| - du 5 juillet 2010, dans la circonscription de Vachon | 28,6 |
| - du 13 septembre 2010, dans la circonscription de Saint-Laurent | 28,8 |
| - du 29 novembre 2010, dans la circonscription de Kamouraska-Témiscouata | 28,6 |
| Amortissement des immobilisations | 721,0 |
| | <hr/> 1 035,7 <hr/> |

Immobilisations liées aux ressources informationnelles (en milliers de dollars)**Élément 1 : Gestion interne et soutien**

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| Équipement informatique | 105,0 |
| Développement informatique | 25,1 |
| | <hr/> 130,1 <hr/> |

Élément 3 : Activités électorales

| | |
|----------------------------|----------------------------|
| Développement informatique | 1 151,9 |
| | <hr/> 1 151,9 <hr/> |

L'application de lois

et de politiques

La qualité de la liste électorale permanente

Le DGE utilise deux paramètres pour mesurer la qualité de la liste électorale. Ils sont définis comme suit :

- La « couverture » permet de mesurer le pourcentage de personnes qui ont la qualité d'électeur et qui sont inscrites sur la liste électorale par rapport à la population du Québec qui a le droit de vote;
- L'« actualité » permet d'estimer le pourcentage de personnes qui ont la qualité d'électeur et qui sont inscrites sur la liste électorale à la bonne adresse par rapport à l'ensemble des électeurs qui sont inscrits sur la liste électorale permanente.

L'estimation du nombre d'électeurs est basée sur l'estimation de la population du Québec au 1^{er} juillet 2010, estimation publiée par l'Institut de la statistique du Québec.

Les efforts mis en place pour améliorer les processus relatifs aux échanges et au traitement de l'information reçue des partenaires de l'institution ont contribué en grande partie à l'augmentation du taux de couverture.

En effet, au 31 mars 2011, le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale représente une augmentation de 0,78 % par rapport au 31 mars 2010. Cette hausse est plus élevée que celle de la population du Québec qui possède la qualité d'électeur pour la même période, soit 0,55 %.

| | Au 31 mars 2011 | Au 31 mars 2010 |
|--|-----------------|-----------------|
| Électeurs inscrits sur la liste électorale | 5 827 005 | 5 782 051 |
| Couverture | 92,37 % | 92,16% |
| Actualité | 96,74% | 96,80% |

La méthode de calcul et la source utilisées en 2010-2011 pour mesurer la qualité de la liste électorale permanente diffèrent de celles qui ont été utilisées en 2009-2010. Ainsi, pour assurer la comparabilité des données, de nouveaux calculs ont été effectués concernant l'année 2009-2010. Les données publiées dans le rapport de l'année précédente s'élevaient à 94,28 % (couverture) et 88,22 % (actualité).

Le nombre de listes électorales produites

Le nombre de listes électorales produites en 2010-2011, pour chacun des paliers, s'établit comme suit :

- 3 listes pour les élections partielles au palier provincial;
- 125 listes pour envoi aux partis politiques et aux députés de l'Assemblée nationale en avril 2010, en septembre 2010 et en janvier 2011, soit 375 listes au total;
- 294 listes d'électeurs domiciliés pour des scrutins au palier municipal;
- 4 listes d'électeurs domiciliés pour des scrutins au palier scolaire;
- 1 liste des électeurs domiciliés au Nunavik.

Également, tous les deux mois, pour les personnes y ayant consenti, l'institution transmet les modifications à la liste électorale permanente du Québec à Élections Canada.

Le coût de la gestion de la liste électorale permanente

Pour l'année 2010-2011, le coût de la gestion de la LEP s'élève à 2 495 800 \$. Ce montant se répartit comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Coût de la gestion de la LEP (en milliers de dollars)

Élément 1 - Gestion interne et soutien

| | |
|---|----------------|
| Salaires du personnel du DGE | 1 192,3 |
| Services de transport et de communication | 25,2 |
| Services professionnels, administratifs et autres | 987,9 |
| | <hr/> |
| | 2 205,4 |
| | <hr/> |

Élément 3 - Activités électorales

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Commission permanente de révision | 290,4 |
| | <hr/> |
| | 290,4 |
| | <hr/> |

Coût total de la gestion de la LEP

| |
|----------------|
| 2 495,8 |
| <hr/> <hr/> |

Les gains engendrés par l'utilisation de la liste électorale permanente

L'utilisation de la liste électorale a permis de noter plusieurs gains touchant à différents domaines :

- la production de la liste électorale pour un scrutin à quelques heures d'avis;
- la rationalisation des coûts et de la procédure de confection des listes électorales provinciales, municipales et scolaires par l'abolition des recensements;
- la sécurisation des renseignements nominatifs par la formation et la sensibilisation des membres du personnel et des utilisateurs;
- l'inscription plus facile des électeurs qui atteignent l'âge de 18 ans et des nouveaux citoyens;
- la mise en place d'une solution durable concernant la qualité, la rapidité, l'exhaustivité, la fiabilité et l'exactitude des données;
- l'amélioration constante de la qualité des listes électorales, dont un meilleur contrôle de leur confection et de leur mise à jour.

La vérification des rapports produits par les entités politiques

La Loi électorale confère au DGE le devoir de vérifier si les partis, les instances d'un parti, les députés indépendants et les candidats, de même que leurs représentants ou agents officiels, se conforment aux dispositions de la loi. Ainsi, les rapports financiers annuels qu'il reçoit font l'objet d'un examen ou, le cas échéant, d'une vérification législative. Il en est de même pour les rapports de dépenses électorales qui lui sont transmis à la suite d'élections générales ou partielles.

La formation : une priorité!

Le DGE joue un rôle majeur en matière de formation.

Avec l'entrée en vigueur, pour l'exercice 2010, du nouveau modèle de rapport financier pour les instances de partis politiques provinciaux, 12 séances de formation ont été données en février 2011. Ces formations ont permis de rejoindre 44 % des représentants officiels d'instance.

De plus, compte tenu de l'adoption des projets de loi n^{os} 113, 114 et 118, des séances de formation traitant de ces nouveautés législatives ont été préparées à l'intention des représentants officiels des instances de partis politiques provinciaux.

Au palier provincial, les rapports financiers des partis politiques doivent obligatoirement être vérifiés par des vérificateurs ayant légalement le droit de pratiquer la vérification publique au Québec (vérificateurs externes). Les rapports financiers des instances d'un parti politique, les rapports de dépenses électorales des partis et des candidats de même que les rapports financiers des candidats et des députés indépendants ne sont pas soumis à cette exigence. Par conséquent, c'est le DGE qui agit à titre de vérificateur. En vue de s'assurer du respect des règles prévues dans la loi, l'institution remplit également d'autres mandats de vérification de conformité.

En ce qui concerne les rapports financiers des partis politiques municipaux, ceux-ci font l'objet d'une vérification externe lorsque les recettes excèdent 5 000 \$. À la suite d'élections municipales, la vérification des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers des candidats indépendants est effectuée par les trésoriers municipaux, qui sont alors sous la supervision et l'autorité du DGE. À titre de contrôleur, celui-ci procède à la révision des travaux de vérification des trésoriers, et ce, par échantillonnage et en fonction de critères bien définis. Dans le contexte du suivi des élections générales municipales du 1^{er} novembre 2009, certaines données afférentes à la révision des travaux de vérification des trésoriers sont présentées dans la section « Les résultats au 31 mars 2011 » (voir l'objectif institutionnel 1.3).

Comme cela a été exposé dans la section « Les résultats au 31 mars 2011 », l'exercice 2010-2011 a été marqué par une intensification des travaux de vérification et d'examen des rapports financiers annuels produits par les entités politiques pour les exercices 2008 et 2009. Les procédés et les outils de travail ont été adaptés en conséquence et une mesure du respect des règles de financement a été instaurée par l'entremise de listes de contrôle (pour les résultats détaillés, voir les objectifs institutionnels 1.3 et 1.4).

Par ces opérations de vérification, le DGE s'assure que les entités politiques se conforment aux diverses dispositions régissant le financement politique et le contrôle des dépenses électorales. Lorsque cela n'est pas le cas, le dossier peut être transmis à la Direction des affaires juridiques qui assurera un suivi approprié. Près d'une centaine de dossiers lui ont ainsi été transmis au cours du présent exercice.

Le coût lié à la vérification

Au cours de l'année 2010-2011, le coût lié aux activités de vérification s'élève à 543 600 \$. Ce montant se répartit comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Coût lié à la vérification (en milliers de dollars)

| | Provincial | Municipal | Total |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Salaires du personnel du DGE | 295,6 | 202,9 | 498,5 |
| Frais de déplacement | 16,7 | 28,4 | 45,1 |
| | 312,3 | 231,3 | 543,6 |

Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites

Le DGE peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une personne, faire enquête sur l'application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de la Loi sur les élections scolaires. Pour ce faire, il est investi des pouvoirs et de l'immunité d'un commissaire nommé en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

En outre, l'institution ou une personne qu'elle autorise peut intenter une poursuite judiciaire. Le DGE décide généralement d'intenter une poursuite lorsque les faits reprochés constituent une infraction claire à la Loi et que l'évaluation de la preuve permet de conclure que cette infraction peut être démontrée hors de tout doute raisonnable. L'exemplarité peut aussi constituer l'un des motifs justifiant le dépôt d'une poursuite.

L'ensemble de ces éléments permet au DGE de veiller au respect des dispositions de ces lois.

La Loi électorale (scrutins)

Le seul dossier laissé en suspens dans le rapport annuel 2009-2010 a été fermé au cours du présent exercice. Ce dossier faisait l'objet d'une poursuite à l'effet « d'avoir omis d'accorder à ses employés quatre heures consécutives pour voter ». La contrevenante a plaidé coupable et a payé une amende de 300 \$.

Du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, le DGE a ouvert 2 dossiers : ils concernaient l'utilisation de la liste électorale. Au 31 mars 2011, un seul de ces dossiers est terminé et n'a donné lieu à aucune poursuite.

La Loi électorale (financement)³

Des 23 dossiers laissés en suspens dont fait mention le rapport annuel 2009-2010, 18 ont été fermés durant le présent exercice. De plus, des 11 poursuites qui n'étaient pas terminées au 31 mars 2010, 8 ont connu leur dénouement :

- un constat pour « avoir versé une contribution autrement qu'à même ses propres biens » : un jugement de culpabilité et une amende de 1 200 \$;
- un constat pour « avoir aidé une personne morale à verser une contribution sans que celle-ci ait la qualité d'électeur » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 500 \$;
- un constat pour « avoir remis une fausse pièce justificative au soutien de son rapport de dépenses électorales » : un retrait;
- un constat pour « avoir aidé son agent officiel à remettre une fausse pièce justificative au soutien de son rapport de dépenses électorales » : un jugement de culpabilité et une amende de 1 000 \$;

³ L'annexe III comprend la liste des poursuites intentées au regard de la Loi électorale, pour le volet « Financement », en 2010-2011.

- un constat pour « avoir omis de produire des pièces justificatives pour des dépenses déclarées au rapport de dépenses électorales » : un jugement de culpabilité et une amende de 500 \$;
- un constat pour « avoir déclaré faussement que toutes les dépenses électorales ont été acquittées conformément à la loi » : un jugement de culpabilité et une amende de 1 000 \$;
- un constat pour « avoir omis de produire le rapport de dépenses électorales et le rapport financier d'un candidat indépendant » : un jugement de culpabilité et une amende de 500 \$;
- un constat pour « avoir omis de se nommer un agent officiel » : un jugement de culpabilité et une amende de 500 \$.

Au cours de l'année 2010-2011, le DGE a intenté 61 autres poursuites dans ces dossiers.

Par ailleurs, au cours de la même période, le DGE a ouvert 67 dossiers relativement à de présumées infractions en matière de financement et de contrôle de dépenses électorales. Au 31 mars 2011, 27 sont fermés et ont donné lieu à 13 poursuites. Parmi les dossiers ouverts, 4 font présentement l'objet de 5 poursuites.

Dossiers traités du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

| Sujet | Dossiers terminés | Dossiers non-terminés | Total |
|---|-------------------|-----------------------|-----------|
| Contribution illégale | 6 | 32 | 38 |
| Contribution non déposée dans le compte de l'entité | | 1 | 1 |
| Irrégularités au rapport de dépenses électorales | 1 | 1 | 2 |
| Prêt consenti par un non-électeur | 1 | | 1 |
| Publicité durant la période d'interdiction | | 1 | 1 |
| Rapport financier, rapport financier de fermeture ou rapport financier additionnel non produits | 4 | 4 | 8 |
| Rapport financier produit hors délai | 14 | | 14 |
| Vacance au poste de représentant officiel | 1 | 1 | 2 |
| Total | 27 | 40 | 67 |

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (scrutins)⁴

Des 42 dossiers en suspens dans le rapport annuel 2009-2010 et qui étaient, pour la plupart, liés aux élections municipales du 1^{er} novembre 2009, 30 sont fermés. Parmi ceux-ci, 16 poursuites ont été intentées au cours du présent exercice. Au 31 mars 2011, 12 poursuites sont encore pendantes.

Du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, le DGE a ouvert 22 dossiers relativement à de présumées irrégularités concernant l'application des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Au 31 mars 2011, on compte 10 dossiers fermés dont un qui a donné lieu à 2 poursuites. Parmi les 12 dossiers toujours ouverts, 3 font présentement l'objet de 4 poursuites.

Dossiers traités du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

| Sujet | Dossiers terminés | Dossiers non-terminés | Total |
|--|-------------------|-----------------------|-----------|
| Modifications à la liste électorale à la suite de la révision non transmises | 2 | 1 | 3 |
| Déclaration de candidature | 1 | 1 | 2 |
| Éligibilité d'un candidat | | 1 | 1 |
| Publicité sur les lieux d'un bureau de vote | | 2 | 2 |
| Publicité partisane à l'occasion d'une procédure d'enregistrement (registre) | | 1 | 1 |
| Avis de renonciation non conforme | 1 | 1 | 2 |
| Tenter d'influencer le vote d'un électeur | | 2 | 2 |
| Tenter d'influencer une personne pour qu'elle retire sa candidature | | 2 | 2 |
| Travail du président d'élection | 1 | | 1 |
| Travail partisan d'un employé municipal | 2 | | 2 |
| Travail partisan d'un employé d'un organisme mandataire de la municipalité | 1 | | 1 |
| Travail partisan d'une association représentant les intérêts d'employés municipaux | | 1 | 1 |
| Utilisation de la liste électorale à d'autres fins | 2 | | 2 |
| Total | 10 | 12 | 22 |

4 L'annexe III comprend la liste des poursuites intentées au regard de la Loi électorale sur les élections et les référendums dans les municipalités, pour le volet « Scrutins », en 2010-2011.

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (financement)⁵

Des 121 dossiers laissés en suspens, et dont le rapport annuel 2009-2010 fait mention, 103 ont été fermés durant le présent exercice. De plus, des 12 poursuites qui n'étaient pas terminées au 31 mars 2010, 9 ont connu leur dénouement :

- quatre constats pour « avoir fait une contribution sans avoir la qualité d'électeur » : 4 plaidoyers de culpabilité et 3 amendes de 1 500 \$ et une de 500 \$;
- un constat pour « avoir sollicité une contribution sans être représentant officiel ou autorisé par celui-ci pour ce faire » : un retrait;
- un constat pour « avoir fait une contribution lui faisant dépasser le maximum permis » : un plaidoyer de culpabilité et une amende de 1 500 \$;
- deux constats pour « avoir omis de transmettre le rapport financier additionnel d'un candidat indépendant » : 2 jugements de culpabilité et une amende de 250 \$ chacun;
- un constat pour « avoir omis de transmettre le rapport financier du parti » : un retrait.

Au cours de l'année 2010-2011, le DGE a intenté 53 autres poursuites dans ces dossiers.

Par ailleurs, au cours de la même période, 125 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions en matière de financement et de contrôle de dépenses électorales. Au 31 mars 2011, 46 sont fermés et ont donné lieu à 26 poursuites. Parmi les dossiers ouverts, 15 font présentement l'objet de 34 poursuites.

Dossiers traités du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

| Sujet | Dossiers terminés | Dossiers non-terminés | Total |
|--|-------------------|-----------------------|-------|
| Publicité électorale non identifiée conformément à la Loi | 1 | 1 | 2 |
| Dépense électorale non autorisée par un agent officiel | 3 | 1 | 4 |
| Dépenses non déclarées dans le rapport de dépenses électorales | 6 | 5 | 11 |
| Dépenses électorales dépassant le maximum permis | 2 | 3 | 5 |
| Dépense électorale acquittée contrairement à la loi | | 1 | 1 |
| Dépense de publicité avant autorisation | | 1 | 1 |
| Renoncer au paiement d'une dépense électorale | | 1 | 1 |

⁵ L'annexe III comprend la liste des poursuites intentées au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, pour le volet « Financement », en 2010-2011.

| Sujet | Dossiers terminés | Dossiers non-terminés | Total |
|--|-------------------|-----------------------|------------|
| Cautionnement pour un prêt dépassant le maximum permis | 1 | 2 | 3 |
| Emprunt dépassant le maximum permis | | 2 | 2 |
| Prêt par un non-électeur | | 1 | 1 |
| Donation illégale | | 1 | 1 |
| Contribution illégale | 4 | 29 | 33 |
| Rapport de dépenses électorales et financier non produit | | 2 | 2 |
| Rapport financier produit hors délai | 13 | 1 | 14 |
| Rapport financier ou rapport financier de fermeture non produit | 5 | 7 | 12 |
| Rapport de dépenses électorales incomplet | 2 | | 2 |
| Irrégularités au rapport de dépenses électorales ou au rapport financier | 5 | 14 | 19 |
| Vacance aux postes de chef, de dirigeant, de représentant officiel, de vérificateur ou d'agent officiel d'un parti | 4 | 7 | 11 |
| Total | 46 | 79 | 125 |

La Loi sur les élections scolaires (scrutins)

Au cours de l'année 2010-2011, un seul dossier a été ouvert : il concernait le temps alloué pour voter lors d'une élection partielle.

Au 31 mars 2011, ce dossier est toujours ouvert.

Les affaires judiciaires

Le mode de scrutin

Le 25 mars 2004, une requête en jugement déclaratoire était signifiée au DGE et au Procureur général du Québec pour déclarer inopérante la Loi électorale au motif que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour contreviendrait aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que de la Charte des droits et libertés du Québec.

L'audition au fond de la requête en jugement déclaratoire a eu lieu du 1^{er} au 9 décembre 2008. Le 26 janvier 2009, le juge Luc Lefebvre, de la Cour supérieure, rejetait la requête. Cette décision a été portée en appel par les requérants.

Le 8 février 2011, la Cour d'appel a entendu les représentations des parties, dont celles des intervenants Fair Vote Canada et Elizabeth May qui ont été autorisées en date du 9 novembre 2010, et a pris le tout en délibéré.

Les scrutins référendaires municipaux

Le recours judiciaire du secteur de L'Île-Bizard de la Ville de Montréal, entrepris à la suite des scrutins référendaires du 20 juin 2004, a finalement connu son dénouement.

En effet, le 8 mai 2008, le juge Jacques A. Léger, de la Cour supérieure, accueillait en partie la requête en révision judiciaire en déclarant nul le résultat du scrutin référendaire de juin 2004. Cette décision avait été portée en appel par le DGE, le Procureur général et la Ville de Montréal. L'audition devant la Cour d'appel s'est tenue les 13 et 14 avril 2010. Le 9 juin 2010, la Cour d'appel accueillait l'appel et rejetait la requête en révision judiciaire. Une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada a été déposée le 8 septembre 2010 par les requérants. Le 27 janvier 2011, la Cour suprême rejetait la demande.

L'utilisation de la liste électorale

Le 19 mars 2011, le DGE déposait une requête en injonction interlocutoire et en injonction permanente afin que les intimés 9179-3588 Québec inc. et Jean-Pierre Pépin cessent d'utiliser les données de l'extrait de la liste électorale permanente émis aux fins des élections générales provinciales de mars 2003 à d'autres fins que celles qui sont prévues par la Loi électorale. L'audition de l'injonction interlocutoire est prévue pour le 13 mai 2011 devant la Cour supérieure. Les intimés contestent notamment la constitutionnalité des dispositions de la Loi électorale qui interdisent l'utilisation de la liste électorale permanente au regard de la Charte des droits et libertés de la personne.

Les autres plaintes pénales

La procureure générale du Québec a dû intervenir pour défendre les dispositions de la Loi électorale de même que de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui étaient contestées par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et des syndicats affiliés ainsi que par Richard Camirand en s'appuyant sur la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés du Québec.

L'audition des 16 dossiers concernant la FTQ et les syndicats a eu lieu le 1^{er} mai 2007, du 12 au 14 novembre 2008 ainsi que les 15 et 16 décembre 2008. Le 24 mars 2009, la juge Louise Bourdeau, de la Cour du Québec, déclarait les dispositions de la Loi électorale constitutionnelles au regard du contrôle des dépenses électorales et déclarait les contrevenants coupables. Cette décision a été portée en appel devant la Cour supérieure par la FTQ et les syndicats affiliés. Le 11 mars 2010, le juge Jean-François Buffoni, de la Cour supérieure, rejetait l'appel.

Des requêtes pour permission d'en appeler ont été présentées à la Cour d'appel, le 23 avril 2010, devant la juge Nicole Duval Hesler. Ces requêtes ont été accueillies le même jour. L'audition devant la Cour d'appel a eu lieu le 8 mars 2011.

Enfin, dans le dossier de Richard Camirand, l'audition a eu lieu devant la Cour du Québec du 14 au 16 septembre 2010. Outre la question de fond à savoir si ce dernier avait enfreint ou non les dispositions de l'article 284 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le tribunal doit se prononcer pour déterminer si ledit article constitue une violation de la liberté d'expression protégée par les chartes canadienne et québécoise. Le juge a pris la cause en délibéré.

La protection des renseignements personnels et l'accès à l'information

La protection des renseignements personnels

Afin d'assurer la protection appropriée de l'ensemble des renseignements personnels que le DGE détient, notamment ceux qu'il est possible de retrouver dans la liste électorale permanente, l'institution a offert en 2010-2011 deux sessions de formation aux 19 nouveaux employés, permanents et temporaires.

Une autre formation a été consacrée à la sensibilisation des nouveaux directeurs du scrutin. La révision du *Guide de protection des renseignements personnels*, à l'intention de ces derniers, est présentement en cours.

L'accès à l'information

Pour offrir aux citoyens un traitement conforme à ce qui est prévu dans sa déclaration de services aux citoyens, le DGE prend tous les moyens en vue d'assurer un traitement rigoureux des demandes d'accès. Ainsi, tout au long de l'exercice 2010-2011, le personnel est demeuré réceptif et sensible aux demandes d'accès à l'information ainsi qu'aux demandes de documents et y a donné suite dans le respect des délais prévus.

Par ailleurs, la page du site Web de l'institution relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels a fait l'objet de 2 697 consultations uniques :

- 1 304 dans la section « Accès à l'information »;
- 246 dans la sous-section « Vous cherchez un document? »;
- 133 dans la sous-section « Vous désirez avoir accès à vos renseignements personnels ».

Dans les sous-sections ajoutées pour répondre au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, il est intéressant de constater que la sous-section relative au plan de classification du DGE a été consultée 211 fois, celle sur les documents publics de nature légale et financière, 174 fois, et celle sur les documents d'intérêt pour l'information du public, 143 fois.

La mise à jour d'un registre de communication des renseignements personnels a également été faite. Elle sera éventuellement accessible dans l'une de ces sous-sections.

Enfin, en 2010-2011, les demandes traitées par la personne responsable de l'accès se répartissent de la manière illustrée au tableau ci-dessous.

| | Demandes d'accès à des documents | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Total |
|--|----------------------------------|--|-------|
| Nombre de demandes reçues | 90 | 23 | 113 |
| Nombre de demandes acceptées | 68 | 21 | 89 |
| Nombre de demandes acceptées partiellement | 3 | 0 | 3 |
| Nombre de demandes refusées | 18 | 2 | 20 |
| Nombre de demandes retirées | 1 | 0 | 1 |
| Délai moyen de traitement des demandes | 7,76 jours | | |

La Politique linguistique

Mise à jour en décembre 2010, la Politique linguistique du DGE et de la CRE détermine la manière dont la Charte de la langue française doit être appliquée pour tous les types de documents et de communications provenant de ces deux institutions.

Bien que ces dernières ne soient pas assujetties à la Charte, elles entendent s'y conformer autant qu'il est possible. Il est important de préciser que, à l'occasion d'élections, des

mesures linguistiques particulières sont appliquées pour permettre au DGE d'assumer son devoir d'information envers chaque électeur ou électrice s'exprimant dans une autre langue que le français, et ce, à l'intérieur des courtes périodes que représentent les calendriers électoraux. Ces mesures assurent l'exercice des droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne.

Par ailleurs, le DGE applique dans son ensemble la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et la Politique sur les marchés publics.

Le développement durable

Au sein de l'institution, la démarche de développement durable s'inscrit autant dans les gestes de chacune des directions que dans ceux qu'accomplit chaque individu quotidiennement. Depuis quelques années, le DGE poursuit concrètement différentes actions conformément aux mesures de gestion environnementale, particulièrement en ce qui concerne le recyclage du papier, des matières plastiques, des canettes et du verre. Ces actions permettent de répondre à certains objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et de la Politique d'acquisitions écoresponsables.

Dans une perspective de développement durable et par souci de préservation de l'environnement, le DGE offre également ses publications en version électronique et il réduit considérablement l'impression des exemplaires en version papier. L'utilisation de papier écologique est préconisée lorsque des documents sont imprimés.

Afin de répondre à des objectifs de participation collective permettant de renforcer l'engagement des citoyens au sein de leur communauté, le DGE collabore activement à la campagne Entraide depuis plusieurs années.

Par ailleurs, dans la perspective d'une démarche volontaire en constante progression, l'institution compte s'engager au cours de la prochaine année dans une réflexion permettant de mieux rendre compte des efforts qu'elle a déployés en vertu de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

La Déclaration commune de services aux citoyens



Les engagements

En avril 2009, le DGE et la Commission de la représentation électorale ont adopté une déclaration commune de services aux citoyens. Celle-ci rend compte de leurs engagements à l'égard des citoyens et témoigne de leur souci d'offrir des services de qualité à leur clientèle.

La Déclaration commune de services aux citoyens affirme six engagements :

- un traitement impartial, juste et équitable;
- une réponse rapide et courtoise;
- une information de qualité;
- un accès facile à nos services;
- une commission accessible et une écoute attentive;
- la confidentialité des renseignements personnels.

Les résultats

au 31 mars 2011

Pour rendre compte de leurs actions en matière de prestation de services, les deux institutions adoptent chaque année un plan d'action commun pour leur déclaration de services aux citoyens. Le plan d'action vient traduire leurs engagements dans des objectifs concrets.

La présente section fait état des résultats obtenus quant aux engagements retenus pour 2010-2011, ainsi que de ceux qui proviennent d'une étude sur la satisfaction, qui est réalisée chaque année par le DGE.

Après la deuxième année d'implantation du Plan stratégique 2009-2013, il est possible de comparer les résultats de 2009-2010 et ceux de 2010-2011.

| Engagement | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|---|--------------------|-------|-----------|-----------|
| 1 Un traitement impartial, juste et équitable | Nombre de plaintes | - | 0 | 0 |

| Engagement | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|-----------------------------------|---|--------------|-----------|-----------|
| 2 Une réponse rapide et courtoise | Taux de satisfaction quant au délai de réponse et à la courtoisie | 92 % | 100 % | 100 % |
| | Taux d'abandon des appels | 5 % ou moins | 2 % | 3 % |
| | Taux de rejet des appels | 5 % ou moins | 0 % | 0 % |

Le DGE a réalisé un sondage, à trois moments différents de l'année, auprès de sa clientèle et de celle de la CRE. Les statistiques compilées donnent 100 % de satisfaction quant au délai de réponse et à la courtoisie.

Le tableau qui suit montre les résultats détaillés quant aux délais de réponse.

| Délais de réponse concernant | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|------------------------------|---|---|-----------|-----------|
| les services téléphoniques | Temps d'attente maximal avant de parler à un préposé | 92 % ou plus en moins de 2 minutes | 99 % | 98 % |
| | Délai de réponse après avoir laissé un message | Appel téléphonique le jour même ou le jour ouvrable suivant dans 92 % des cas | 100 % | 100 % |
| le courrier | Délai pour obtenir une réponse à une lettre par courrier ou par télécopieur | 100 % en 10 jours ouvrables | 95 % | 91 % |
| | Délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier électronique | Envoi d'un accusé de réception le jour même ou le jour ouvrable suivant dans 92 % des cas | 100 % | 100 % |
| l'accueil au comptoir | Délai d'attente maximal lorsqu'une personne se présente aux bureaux du DGE | 5 minutes dans 92 % des cas | 100 % | 100 % |
| les demandes d'accès | Délai pour obtenir une réponse à une demande d'accès* | 100 % en 20 jours maximum | 100 % | 100 % |

* Pour plus ample information à propos de ce point, voir la section « L'accès à l'information ».

Le DGE et la CRE ciblent l'excellence du service en ce qui concerne les délais de réponse aux citoyens, peu importe le moyen utilisé. Cette année, des améliorations dans le délai de réponse à une lettre (+ 4 %) et dans le temps d'attente maximal avant de parler à un préposé au téléphone (+ 1 %) sont remarquées.

| Engagement | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|------------------------------|--|-------|-----------|-----------|
| 3 Une information de qualité | Taux de satisfaction des participants aux séances de formation | 80 % | 98 % | 99 % |
| | Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de l'information | 92 % | 99 % | 100 % |

Le DGE et la CRE cherchent à satisfaire leur clientèle quant à la qualité de la formation qu'ils lui offrent. Le taux de satisfaction est calculé à l'aide d'un questionnaire auquel les participants répondent à la fin de chaque séance de formation.

Quant à la qualité de l'information, le taux est calculé à l'aide des sondages précédemment décrits à l'engagement 2.

| Engagement | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|----------------------------------|--|-------|-----------|-----------|
| 4 Un accès facile à nos services | Nombre de plaintes de service concernant l'accès aux services du DGE et de la Commission | - | 0 | 0 |

Le DGE et la CRE ont adopté en 2005 une politique de traitement de plaintes. Elle s'inscrit dans un processus qui a pour objet d'améliorer la qualité des services aux citoyens en mettant en évidence les sources d'insatisfaction et en proposant des pistes d'amélioration.

Aucune plainte concernant l'accès aux services du DGE et de la CRE n'a été signalée.

| Engagement | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|---|------------|-------|-----------|-----------|
| 5 Une Commission accessible et une écoute attentive | - | - | 0 | 0 |

La Commission de la représentation électorale n'a tenu aucune assemblée publique au cours de l'année 2010-2011

| Engagement | Indicateur | Cible | 2010-2011 | 2009-2010 |
|--|--|-------|-----------|-----------|
| 6 La confidentialité des renseignements personnels | Nombre de plaintes concernant la confidentialité des renseignements personnels | - | 0 | 0 |

Concernant la confidentialité des renseignements personnels, aucune plainte n'a été reçue en 2010-2011.

ANNEXES

Annexe I Notes explicatives – Projets de loi

Projet de loi n° 113 : Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales

« Cette loi modifie la Loi électorale afin de renforcer les dispositions interdisant le recours à des prête-noms en matière de contribution à un parti politique, une instance de parti, un député indépendant ou un candidat indépendant.

« À cette fin, la loi prévoit expressément que toute contribution doit être versée volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'elle ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.

« L'électeur qui fait la contribution devra alors signer une déclaration à cet effet. Il sera également expressément interdit à quiconque de recourir à la menace, à la contrainte ou à la promesse de compensation, de contrepartie ou de remboursement afin d'inciter un électeur à faire une contribution.

« De plus, la loi abaisse de 3 000 \$ à 1 000 \$ le montant total des contributions qui peuvent être versées en vertu de la Loi électorale par un même électeur au cours d'une même année civile à chacun des partis, des députés indépendants et des candidats indépendants.

« La loi interdit également le versement de dons anonymes et révisé certaines règles concernant certains revenus qui ne constituent pas des contributions.

« La loi révisé également le régime des sanctions applicables en matière de versement de contributions illégales. C'est ainsi qu'elle augmente le montant des amendes en cas de contravention aux règles relatives aux contributions, qu'elle qualifie de manoeuvre électorale frauduleuse certaines de ces contraventions et qu'elle prévoit qu'aucun contrat public ne pourra être conclu, durant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, avec une personne physique ou une personne morale qui a été déclarée coupable d'une infraction en matière de contributions, ou avec une personne morale ou une société dont l'un de ses administrateurs, dirigeants ou associés a été déclaré coupable d'une telle infraction.

« Finalement, la loi propose que des mesures similaires soient apportées à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et à la Loi sur les élections scolaires, tout en y apportant certains ajustements en matière pénale. »

Projet de loi n° 114 : Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections

« Cette loi modifie la Loi électorale et d'autres dispositions législatives afin d'augmenter les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections.

« La loi fixe, dans la Loi électorale, un nouveau cadre entourant le versement de toute contribution à des entités autorisées, qu'il s'agisse d'un parti politique, d'une instance de parti, d'un député indépendant ou d'un candidat indépendant. C'est ainsi que la loi prévoit d'abord que toute contribution de 100 \$ ou plus destinée à une entité autorisée doit être versée au directeur général des élections qui la transmettra à l'entité concernée. Elle ramène à 100 \$ le seuil de toute contribution qui doit obligatoirement être faite au moyen d'un chèque ou d'un autre effet de commerce et elle prévoit que doivent être rendus publics le nom de tout donateur ainsi que le montant de la contribution, quel que soit le montant de celle-ci.

« De plus, la loi fixe le délai de prescription pour les poursuites pénales à cinq ans, ou à dix ans dans le cas de certaines infractions, à compter de la date de perpétration de l'infraction. Elle augmente aussi à cinq ans la période de conservation des reçus et autres pièces justificatives afférentes aux rapports financiers des entités autorisées, ainsi que des déclarations, factures, reçus et autres pièces justificatives afférentes aux rapports des dépenses électorales. Elle précise de plus les pouvoirs du directeur général des élections se rapportant aux affaires financières des entités autorisées. Ces mesures s'appliquent également à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et à la Loi sur les élections scolaires.

« À l'égard des municipalités de 5 000 habitants ou moins, la loi prévoit l'obligation de faire parvenir une liste des contributeurs de 100 \$ et plus au directeur général des élections lorsque celui-ci l'exigera et elle modifie en conséquence la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

« Finalement, la loi modifie la Loi sur le ministère du Revenu afin de permettre au directeur général des élections d'accéder à des renseignements contenus dans un dossier fiscal à des fins de vérifications, d'examins et d'enquêtes. »

Projet de loi n° 118 : Loi concernant le financement des partis politiques

« Cette loi propose diverses mesures concernant le financement des partis politiques. C'est ainsi qu'elle prévoit que l'allocation versée aux partis politiques autorisés en vertu de la Loi électorale sera augmentée.

« De plus, la loi modifie les modalités d'application des crédits d'impôt pour contributions politiques et augmente les seuils du calcul du crédit d'impôt pour le palier municipal.

« La loi propose enfin quelques autres mesures de nature plus technique. »

Projet de loi n° 119 : Loi concernant le processus électoral

« Cette loi modifie le processus électoral mis en place par la Loi électorale sous divers aspects.

« Concernant l'exercice du droit de vote, la loi vient modifier notamment les règles relatives à la détermination des sections de vote ainsi que les dispositions particulières au vote dans une installation d'hébergement ou au domicile de l'électeur. Des précisions sont aussi apportées quant à l'établissement et à l'ouverture des bureaux du directeur du scrutin, des bureaux de vote et des bureaux de vote itinérants.

« En ce qui a trait aux personnes œuvrant dans le processus électoral, la loi prévoit que les fonctions de membres de la table de vérification de l'identité des électeurs autres que celle de président peuvent être occupées par le scrutateur et le secrétaire d'un bureau de vote lorsqu'il y a moins de trois bureaux de vote à un même endroit.

« La loi supprime un des deux postes de préposé à la liste électorale et modifie le mode de nomination à cette fonction. La loi prévoit aussi que l'agent officiel d'un candidat pourra nommer des adjoints. De plus, la Loi électorale et le Règlement sur les conditions d'exercice des fonctions de directeur du scrutin sont modifiés quant aux conditions applicables pour qu'une personne puisse être nommée directeur du scrutin.

« Sur un plan plus administratif, la loi reporte certains délais pour la production de rapports financiers d'entités autorisées lorsqu'un rapport de dépenses électorales doit être produit de manière presque simultanée aux premiers. Elle permet aussi à une personne qui a été candidate à une élection partielle d'obtenir une avance sur le remboursement de ses dépenses électorales suivant les mêmes conditions que celles applicables lors des élections générales.

« Par ailleurs, la loi modifie la Loi électorale et la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités afin d'obliger les partis autorisés à avoir en tout temps un nombre minimal de membres.

« Enfin, la loi vient préciser certaines dispositions de la Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote, notamment en matière de révision de la liste électorale et de vote au bureau du directeur du scrutin. »

Projet de loi n° 120 : Loi concernant les campagnes à la direction des partis politiques

« Ce projet de loi édicte de nouvelles règles visant à encadrer le financement des campagnes à la direction d'un parti autorisé en vertu de la Loi électorale ou de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

« Ces règles, qui s'inspirent de celles relatives au financement des partis politiques, ont trait à la sollicitation et au versement des contributions, aux prêts et aux cautionnements, aux dépenses faites par les candidats et le parti, aux réclamations des créanciers ainsi qu'aux rapports qui doivent être produits. Des dispositions pénales en application de ces règles sont aussi introduites par le projet de loi. »

Annexe II Liste des recommandations qui ont été proposées par le DGE dans le cadre des consultations pour le projet de loi n° 78*

| Recommandations | Numéro du projet de loi concerné |
|---|----------------------------------|
| 1. Interdire les dons anonymes | 113 |
| 2. Spécifier dans la loi qu'une contribution versée par un électeur doit être faite volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'elle ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement | 113 |
| 3. Redresser le taux actuel de 0,50 \$ par électeur aux fins du calcul de l'allocation annuelle aux partis politiques provinciaux | 118 |
| 4. Revoir à la hausse les amendes imposées | 113 |
| 5. Prévoir la perte du droit d'obtenir un contrat public aux contrevenants | 113 |
| 6. Uniformiser et rendre plus complets les rapports financiers des partis politiques | 114 |
| 7. Prévoir la responsabilité pénale des partis politiques provinciaux et de leurs dirigeants | 118 |
| 8. Augmenter la période de conservation des reçus délivrés pour les contributions, des rapports, des déclarations, des factures et d'autres pièces justificatives | 114 |
| 9. Prévoir une exception pour permettre aux partis politiques de recueillir, lors d'activités ou de manifestations à caractère politique, des revenus provenant de la vente de boissons ou de produits promotionnels, des frais de vestiaire et des revenus provenant de la vente aux enchères à la condition que ces revenus soient minimes et raisonnables | 113 |
| 10. Modifier l'article 569 de la Loi électorale afin de prévoir que le délai de prescription pour une infraction à cette loi est de 5 ans à compter de la perpétration de l'infraction | 114 |
| 11. Amender l'article 100 de la Loi électorale de manière à préciser qu'une contribution ou une partie de contribution faite contrairement à la Loi n'a pas à être remise au DGE si le délai de prescription prévu dans l'article 569 est écoulé | 118 |
| 12. Prévoir qu'une manœuvre électorale frauduleuse, peu importe qu'elle soit commise en application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ou de la Loi sur les élections scolaires, comporte les mêmes conséquences quant à la perte des droits électoraux du contrevenant | 113 |
| 13. Modifier la Loi électorale pour préciser que les sanctions qui y sont prévues lorsqu'il s'agit d'un parti non reconnu comme groupe parlementaire par l'Assemblée nationale s'appliquent au candidat élu de ce parti ayant le plus haut statut | 118 |
| 14. Exiger de tout donateur qu'il remette une déclaration attestant que son don est fait à même son patrimoine personnel, que celui-ci est fait volontairement, sans compensation ni contrepartie, et qu'il n'a pas fait l'objet d'un quelconque remboursement | 113 |

Une autre recommandation a fait l'objet de discussions le 17 février 2011, à l'occasion des consultations particulières relativement à certaines dispositions projetées en matière de financement politique : « Assujettir les municipalités de moins de 5 000 habitants à des règles de financement politique semblables à celles qui régissent les municipalités de 5 000 habitants et plus. »

* Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives.

Annexe III Poursuites

Poursuites intentées entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 au regard de la Loi électorale (L.E.) (financement) (L.R.Q., c. E-3.3)

État des dossiers au 31 mars 2011

| Infraction | Contrevenant | Issue |
|--|---|---|
| Produire un faux reçu de contribution (L.E., art. 559.0.1 (2 ^o), 567) | Lemire, François-Robert | Audition : 2011-04-27 |
| Aider à transmettre un faux rapport de dépenses électorales (L.E., art. 566, 559 (2 ^o), 567) | Laganière, Yves | En attente d'une date d'audition |
| Faire une contribution lui faisant dépasser le maximum permis (L.E., art. 564) | Catania, Paolo | Plaidoyer de culpabilité 1 300 \$ |
| Verser une contribution sans avoir la qualité d'électeur (L.E., art. 1, 87, 564) | Axor Experts-conseils inc. (40) | 23 plaidoyers de culpabilité 500 \$ - (11) 1 000 \$ - (6) 3 750 \$ - (1) 6 250 \$ - (2) 6 750 \$ - (2) 8 650 \$ - (1) 17 retraits ¹ |
| | Groupe Axor inc. (13) | 13 plaidoyers de culpabilité 500 \$ - (7) 750 \$ - (2) 1 000 \$ - (2) 3 450 \$ - (1) 3 750 \$ - (1) |
| | Axor Construction Canada inc. (4) | 4 plaidoyers de culpabilité 500 \$ - (2) 1 000 \$ - (1) 3 750 \$ - (1) |
| | Montréal Timbres et Monnaies International inc. | Audition : 2011-04-27 |
| | Gilbert, Marie-Claire | Audition : 2011-07-20 |
| | Pedersen, Lars | En attente d'une date d'audition |
| | Pedersen, Lars | En attente d'une date d'audition |

¹ Ces 17 constats d'infraction, initialement émis au nom de « Axor Experts-conseils inc. », ont été remplacés ainsi : 13 au nom de « Groupe Axor inc. » et 4 au nom de « Axor Construction Canada inc. ».

| Infraction | Contrevenant | Issue |
|--|---------------------|---|
| Omettre de produire le rapport financier d'une instance (L.E., art. 117, 563) | Boisvert, Maxime | Plaidoyer de culpabilité 300 \$ |
| | Bouffard, Francis | Retiré |
| | Cooper, Bernard | Retiré |
| | Dionne, Julie | Plaidoyer de culpabilité 250 \$ |
| | Filion, Nathalie | Plaidoyer de culpabilité 300 \$ |
| | Fortin, Stéphane | Audition par défaut — coupable 300 \$ |
| | Huard, Olivier | Retiré |
| | Itcush, Jeff | Retiré |
| | Latour, Chantal | En attente d'un plaidoyer |
| | Pilon, Annie | Retiré |
| Omettre de produire le rapport financier et le rapport financier de fermeture de l'instance (L.E., art. 67, 75, 563) | Viau, Bernard | Plaidoyer de culpabilité 350 \$ |
| | St-Onge, Hugô | En attente d'un plaidoyer |
| Omettre de produire le rapport financier et le rapport financier de fermeture du parti (L.E., art. 67, 76, 564) | Paquette, Gilles | En attente d'un plaidoyer |
| | Pirau, Sebastian | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| Omettre de produire le rapport financier additionnel d'un candidat indépendant (L.E., art. 123, 563) | Desgagné, Pierre | Plaidoyer de culpabilité 1 000 \$ |
| Omettre de nommer un représentant officiel pour une instance (L.E., art. 42, 46, 565) | Beaudoin, Nadine | Plaidoyer de culpabilité 300 \$ |

Poursuites intentées entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.) (scrutins) (L.R.Q., c. E-2.2)

État des dossiers au 31 mars 2011

| Infraction | Contrevenant | Issue |
|---|---|---|
| Se livrer à un travail de nature partisane (L.E.R.M., art. 284, 567, 594 (2°), 636 (1°), 640, 644, 645) | Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. | Audition : 2011-04-28 <i>pro forma</i> |
| | Gauthier, Daniel | Retiré ¹ |
| | Gauthier, Éric | Plaidoyer de culpabilité 1 000 \$ |
| | Harvey, Ghislain | Audition : 2011-06-09 <i>pro forma</i> |
| | Morissette, Lucie | Plaidoyer de culpabilité 1 000 \$ |
| | Munger, Paul-Henri | Audition : 2011-05-17 <i>pro forma</i> |
| | Munger, Paul-Henri | Audition : 2011-05-17 <i>pro forma</i> |
| Aider une personne à se livrer à un travail de nature partisane (L.E.R.M., art. 284, 637, 594 (2°), 640, 645) | David, Michel | Appel d'un jugement de culpabilité présumé rendu Audition : 2011-05-24 |
| Faire de la publicité partisane sur les lieux de bureaux de vote ou à l'endroit où un registre est tenu (L.E.R.M., art. 283, 550, 636.2, 644.1) | Lévesque, Réjean | Audition : 2011-05-17 <i>pro forma</i> |
| | Lévesque, Réjean | Audition : 2011-05-17 <i>pro forma</i> |
| | Verret, Steeve | Audition : 2011-09-06 |
| Tenter d'obtenir qu'une personne s'abstienne de poser sa candidature ou retire sa candidature à un poste de membre du conseil (L.E.R.M., art. 590 (1°), 640, 645) | Lugassy, Charles Chalom | Audition : 2011-05-03 |
| | Zambito, Lino | Audition : 2011-05-04 <i>pro forma</i> |
| Poser sa candidature à un poste de membre du conseil en sachant qu'il n'est pas éligible (L.E.R.M., art. 632 (1°), 639) | Bélanger, Jean | Audition : 2011-05-26 |
| | Charron, Marc | En attente d'une date d'audition par défaut |
| Voter sans en avoir le droit (L.E.R.M., art. 586 (8°), 639, 645) | D'Aoust, François | Audition – acquitté |

1 Ce constat d'infraction, initialement émis au nom de « Daniel Gauthier », a été remplacé par un nouveau constat au nom de « Éric Gauthier ».

| Infraction | Contrevenant | Issue |
|--|----------------------------------|---|
| Usurper l'identité d'autrui (L.E.R.M., art. 586 (5.1°), 639, 645) | Nadeau, France | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| Tenter d'obtenir le vote d'un électeur en faveur de candidats (L.E.R.M., art. 591 (1°), 640, 645) | Société de gestion Cogir | Audition : 2011-04-21 <i>pro forma</i> |
| Aider à tenter d'obtenir le vote d'un électeur en faveur de candidats (L.E.R.M., art. 637, 591 (1°), 640, 645) | Carrières, Michel | Plaidoyer de culpabilité 1 000 \$ |
| Omettre d'accorder à un employé quatre heures consécutives pour aller voter (L.E.R.M., art. 213, 635, 639) | Dollarama S.E.C. | Plaidoyer de culpabilité 1 500 \$ |
| | Richardson International limitée | En attente d'une date d'audition |
| Avoir fait défaut de conserver les documents relatifs au scrutin (L.E.R.M., art. 636.2, 644.1) | Arcoragi, Claude | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |

Poursuites intentées entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.) (financement)

(L.R.Q., c. E-2.2)

État des dossiers au 31 mars 2011

| Infraction | Contrevenant | Issue |
|--|---|--|
| Faire une contribution sans avoir la qualité d'électeur (L.E.R.M., art. 429, 610 (2°), 641) | 9098-9351 Québec inc. (Sérigraphie Concept M.D. inc.) | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Alimentation Harold Couturier inc. | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Atelier Go-Élan inc. | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Habitat Multi-Ressources inc. | En attente d'une date d'audition |
| | Immeubles Famille Malo inc. | En attente d'un plaidoyer |
| | Immeubles Famille Malo inc. | En attente d'un plaidoyer |
| | Immeubles Famille Malo inc. | En attente d'un plaidoyer |
| | Le Groupe A inc. | Plaidoyer de culpabilité 1 000 \$ |
| | Les Investissements Rock Cloutier inc. | En attente d'une date d'audition |
| | Les Placements Charles Lacroix inc. | Plaidoyer de culpabilité 1 000 \$ |
| Aider une compagnie à faire une contribution sans qu'elle ait la qualité d'électeur (L.E.R.M., art. 429, 610 (2°), 637, 641) | Lachance, Kent | En attente d'une date d'audition |
| | Lachance, Kent | En attente d'une date d'audition |
| | Lachance, Kent | En attente d'une date d'audition |
| | Lachance, Kent | En attente d'une date d'audition |
| Faire une contribution lui faisant dépasser le maximum permis (L.E.R.M., art. 431, 610 (2°), 641) | Tremblay, Raymond | En attente d'une date d'audition |
| Aider à faire une contribution autrement que sur ses propres biens (L.E.R.M., art. 430, 610 (2°), 637, 641) | Pepin, Gilles | Audition : 2011-04-28 <i>pro forma</i> |

| Infraction | Contrevenant | Issue |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Recueillir une contribution sans être représentant officiel ou autorisé par celui-ci pour ce faire (L.E.R.M., art. 433, 611, 641) | Pepin, Gilles | Audition : 2011-10-10 |
| Obtenir ou contracter un cautionnement ayant pour effet de dépasser le maximum permis (L.E.R.M., art. 447.1, 618, 641) | Ayotte, Éline | En attente d'une date d'audition |
| | Bazinet, Jean-Pierre | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Beaulieu, Yvon | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Blanchard, Laurent | En attente d'une date d'audition |
| | Bouchard, Jean-Claude | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Bourgeois, Caroline | En attente d'une date d'audition |
| | Brunet, Étienne | En attente d'une date d'audition |
| | Croteau, François | En attente d'une date d'audition |
| | Déziel, Gilles | En attente d'une date d'audition |
| | Dorais, Benoît | En attente d'une date d'audition |
| | Dumoulin, Guy | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Fournier, Véronique | En attente d'une date d'audition |
| | Gravel, Jean-Claude | En attente d'une date d'audition |
| | Gravel, Patrick | En attente d'une date d'audition |
| | Harel, Louise | En attente d'une date d'audition |
| | Ladouceur, Anne | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Lampron, Pierre | En attente d'une date d'audition |
| Lefebvre, Elsie | En attente d'une date d'audition | |
| Maranda, Robert | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ | |
| Ménard, Réal | En attente d'une date d'audition | |

| Infraction | Contrevenant | Issue |
|--|--|---|
| | Primeau, Gaétan | En attente d'une date d'audition |
| | Robillard, François | En attente d'une date d'audition |
| | Roy, Huguette | En attente d'une date d'audition |
| | Roy Marinelli, Danielle | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Samson, Anie | En attente d'une date d'audition |
| | Thériault, Lyn | En attente d'une date d'audition |
| Aider à contracter un cautionnement ayant pour effet de dépasser le maximum permis (L.E.R.M., art. 447.1, 618, 637, 641) | Martinez, Soraya | En attente d'une date d'audition |
| Faire ou autoriser une dépense électorale sans être agent officiel (L.E.R.M., art. 455, 622 (1°), 641) | 9050-1313 Québec inc. | En attente d'une date d'audition |
| | Association des pompiers professionnels de Québec inc. | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Astral Média Radio inc. | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Cormier, Robert | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Fortin, Marc | Audition : 2011-06-22 |
| | Fortin, Marc | Audition : 2011-06-22 |
| | Poulin, Jean-Guy | Audition : 2011-05-11 |
| | Searle, Jeremy | Retiré |
| Exécuter une commande de dépense électorale non autorisée par un agent officiel (L.E.R.M., art. 623 (1°), 641) | Médias Transcontinental S.E.N.C. | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| Faire ou autoriser des dépenses électorales dépassant le maximum permis (L.E.R.M., art. 595 (1°), 640, 645) | Perreault, Gérard | Plaidoyer de culpabilité 1 000 \$ |
| | Prévost, France | Plaidoyer de culpabilité 1 000 \$ |
| Permettre que des dépenses soient faites sans être autorisé (L.E.R.M., art. 395, 599 (1°), 640) | Boire, Joseph | Retiré |
| Permettre qu'une dépense électorale soit faite ou acquittée autrement que de la façon permise (L.E.R.M., art. 595.1, 640, 645) | Bergeron, Rémi | Audition : 2011-11-24 <i>pro forma</i> |

| Infraction | Contrevenant | Issue |
|---|--------------------------|---|
| | Fournier, André | Retiré |
| | Gagnon, Bernard | En attente d'un plaidoyer |
| | Tremblay, Sylvain | Plaidoyer de culpabilité 1 000 \$ |
| | Tremblay, Sylvain | Retiré |
| | Tremblay, Sylvain | Retiré |
| Omettre d'acquitter toutes les dettes découlant des dépenses électorales (L.E.R.M., art. 474, 636.2, 644.1) | Sabourin, Nicole | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| Transmettre un rapport de dépenses électorales incomplet ou contenant une mention ou un renseignement faux (L.E.R.M., art. 492, 595 (2°), 640, 645) | Berger, Lucie | En attente d'un plaidoyer |
| | Labonté, Linda | En attente d'une date d'audition |
| | Lamontagne, Louis-Gilles | Plaidoyer de culpabilité 1 000 \$ |
| | Malo, Jean-François | En attente d'un plaidoyer |
| | Malo, Jean-François | En attente d'un plaidoyer |
| | Pepin, Danny | Audition : 2011-12-08 |
| Transmettre un rapport de dépenses électorales sans avoir acquitté toutes les réclamations reçues (L.E.R.M., art. 468, 604, 640.1) | Veilleux, Sarto | En attente d'une date d'audition |
| Omettre de transmettre des pièces justificatives devant accompagner le rapport de dépenses électorales (L.E.R.M., art. 492, 626, 642) | Veilleux, Sarto | En attente d'une date d'audition |
| Transmettre un rapport financier incomplet ou contenant un renseignement faux (L.E.R.M., art. 427, 492, 595, 597, 645) | Lamontagne, Louis-Gilles | Retiré ¹ |
| | Pepin, Danny | Audition : 2011-04-28 <i>pro forma</i> |
| Omettre de transmettre les reçus de contribution devant accompagner le rapport financier (L.E.R.M., art. 484, 626, 642) | Berger, Lucie | En attente d'une date d'audition |
| | Malo, Jean-François | En attente d'une date d'audition |
| | Malo, Jean-François | En attente d'une date d'audition |

1 Ce constat a été remplacé par celui qui a été formulé au nom de « Louis-Gilles Lamontagne » pour la production d'un rapport de dépenses électorales incomplet.

| Infraction | Contrevenant | Issue |
|---|---------------------------------------|---|
| Omettre de transmettre les rapports de dépenses électorales et financier d'un candidat indépendant (L.E.R.M., art. 484, 492, 626, 642) | Bélisle, André | Audition : 2011-05-09 |
| | Charlebois, Barbara | Retiré |
| | Demers, Éric | Audition par défaut – coupable 250 \$ |
| | Derouin, Pierre | Plaidoyer de culpabilité 250 \$ |
| | Desrosiers, Robert | Audition : 2011-04-21 |
| | Findlay, Nat | Audition par défaut <i>pro forma</i> : 2011-06-03 |
| | Green, Norman | Audition – coupable 250 \$ |
| | Lapointe, Stéfán | Audition par défaut – coupable 250 \$ |
| | Lavigne, Réjean | Retiré |
| | Lévy, Chico | En attente d'une date d'audition par défaut |
| | Morneau, Gilles | Retiré |
| | Ouellet, Denis | Audition : 2011-11-24 <i>pro forma</i> |
| | Paquet, André | Audition – coupable 250 \$ |
| | St-Amour, Stéphané | Audition par défaut – coupable 250 \$ |
| | Thériault, Ghislain | Audition par défaut – coupable 250 \$ |
| Vachon, Marc | Audition par défaut – coupable 250 \$ | |
| Valentine-Roy, Diane | Audition : 2011-09-07 | |
| Omettre de transmettre le rapport financier de fermeture ou de produire certains documents à la suite du retrait d'autorisation du parti (L.E.R.M., art. 408, 609 (1°), 638, 641) | Falker, Lisette | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |
| | Petrilli, Steven | En attente d'un plaidoyer |
| | Rousseau, Patrice | Plaidoyer de culpabilité 500 \$ |

| Infraction | Contrevenant | Issue |
|---|------------------------------------|--------------------------------------|
| Omettre de transmettre le rapport financier du parti (L.E.R.M., art. 479, 626, 642) | Beaumier, Jean-Claude | Plaidoyer de culpabilité 1 500 \$ |
| | Bordeleau, Alain | Plaidoyer de culpabilité 250 \$ |
| | Colpron, Karine | Plaidoyer de culpabilité 350 \$ |
| | Ducharme, Martine | Plaidoyer de culpabilité 400 \$ |
| | Dupont, Johanna | Audition : 2011-05-25 |
| | Fournier, Robert | Plaidoyer de culpabilité 1 500 \$ |
| | Gravel, Sébastien | Plaidoyer de culpabilité 1 100 \$ |
| | Jobin, Ghislain | Plaidoyer de culpabilité 50 \$ |
| | Loyer, Rosaire | Retiré ² |
| | Parent, Annie | Audition : 2011-06-02 |
| | Provost, Caroline | Plaidoyer de culpabilité 200 \$ |
| | Prud'Homme, Gilles | Plaidoyer de culpabilité 1 500 \$ |
| | Roy, Jean-Guy | Retiré ³ |
| | Roy, Jean-Guy | Plaidoyer de culpabilité 50 \$ |
| Toulouse, Linda | Plaidoyer de culpabilité 200 \$ | |
| Tremblay, Michel | En attente d'un plaidoyer | |

2 Ce constat a été remplacé par celui qui a été émis au nom de « Gilles Prud'Homme ».

3 Ce constat a été remplacé par celui qui a été émis au nom de « Jean-Guy Roy ».

Annexe IV Les activités 2010-2011 du Registre des entités politiques autorisées

– Volet provincial

Nombre d'autorisations accordées : 3

Partis politiques : 1

Québec – Révolution démocratique : 7 mars 2011

Instances : 0

Candidats indépendants : 0

Députés indépendants : 0

Nombre de retraits d'autorisation : 49

Partis politiques : 0

Instances de parti : 49

Instances du Parti vert du Québec : 34

Instances du parti Québec solidaire : 15

**Nombre de mises à jour effectuées sur toute autre donnée inscrite
au Registre des entités politiques autorisées – Volet provincial : 314**

Annexe V Les activités 2010-2011 du Registre des entités politiques autorisées

– Volets municipal et scolaire

Nombre d'autorisations accordées : 0

Nombre de retraits d'autorisation : 35

| Municipalité | Nom du parti | Date du retrait |
|-----------------------------|--|-------------------|
| Boisbriand | Équipe Sylvie St-Jean | 11 mars 2011 |
| Boischatel | Option Boischatel | 3 septembre 2010 |
| Boischatel | Renouveau Boischatel | 14 décembre 2010 |
| Boucherville | Action Boucherville | 24 novembre 2010 |
| Brossard | Équipe populaire de Brossard | 24 août 2010 |
| Cantley | Action Cantley | 23 novembre 2010 |
| Châteauguay | Équipe Michel Énault – Parti Châteauguay/ Michel Énault Team – Châteauguay Party | 11 février 2011 |
| L'Ancienne-Lorette | Équipe Loranger | 23 septembre 2010 |
| L'Assomption | L'Assomption en tête – Équipe Raynault | 24 novembre 2010 |
| Lévis | Démocratie Lévis | 31 mars 2011 |
| Mascouche | Horizon Mascouche – Équipe Serge Hamelin | 7 janvier 2011 |
| Montréal | Action civique Montréal | 22 septembre 2010 |
| | Équipe Jeremy Searle – Parti de l'arrondissement / Borough Party, CDN/ NDG | 8 février 2011 |
| Notre-Dame-de-l'Île-Perrot | Ralliement Notre-Dame-de-l'Île-Perrot | 16 mars 2011 |
| Québec | Solution citoyen | 3 mai 2010 |
| Québec | Action civique de Québec | 30 novembre 2010 |
| Québec | Renouveau municipal de Québec | 31 décembre 2010 |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | Horizon Saint-Augustin – Équipe Corriveau | 16 juin 2010 |
| Saint-Calixte | Voix des citoyens(nes) – Équipe André Ricard | 20 octobre 2010 |
| Saint-Césaire | Unité Saint-Césaire | 6 décembre 2010 |

| Municipalité | Nom du parti | Date du retrait |
|-------------------------|---|----------------------------|
| Saint-Colomban | Parti rassembleur de Saint-Colomban | 1 ^{er} avril 2010 |
| Saint-Colomban | Parti action des colombanois(es) | 4 août 2010 |
| Saint-Colomban | Équipe Saint-Colomban | 11 août 2010 |
| Saint-Colomban | Équipe Charbonneau | 14 décembre 2010 |
| Sainte-Adèle | Équipe Marlène Houle | 21 décembre 2010 |
| Sainte-Adèle | Équipe Claude Descôteaux | 7 mars 2011 |
| Sainte-Agathe-des-Monts | Équipe Gilles Legault | 4 août 2010 |
| Sainte-Agathe-des-Monts | Équipe Kathleen S. Labelle | 14 septembre 2010 |
| Sainte-Agathe-des-Monts | Parti des citoyens de Sainte-Agathe-des-Monts | 14 décembre 2010 |
| Saint-Félix-de-Valois | Vision future Saint-Félix | 21 décembre 2010 |
| Saint-Philippe | Équipe Martin | 13 juillet 2010 |
| Saint-Philippe | Équipe F.D. Lussier | 9 mars 2011 |
| Saint-Zotique | Équipe Legault | 14 décembre 2010 |
| Shawinigan | Ralliement municipal | 24 novembre 2010 |
| Stoneham-et-Tewkesbury | Équipe Gaétane G. St-Laurent | 8 juin 2010 |

Nombre d'autorisations accordées à des candidats indépendants

– Volet municipal : 54

Nombre d'autorisations accordées à des candidats

– Volet scolaire : 7

Nombre de mises à jour effectuées sur toute autre donnée inscrite au Registre des entités politiques autorisées

– Volets municipal et scolaire : 319

Annexe VI Réservations de dénominations accordées du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 – Volet provincial

| Dénomination du parti | Période de réservation | |
|--|------------------------|------------------|
| | Début | Fin |
| Parti équitable | 13 mai 2010 | 13 novembre 2010 |
| Parti national du Québec | 22 septembre 2010 | 22 mars 2011 |
| Nouveau parti du Québec | 7 octobre 2010 | 7 avril 2011 |
| Association pour la libération du Québec | 14 octobre 2010 | 14 avril 2011 |
| Parti du nouveau monde | 22 octobre 2010 | 22 avril 2011 |
| Parti équitable | 13 novembre 2010 | 13 mai 2011 |
| Parti innovation du Québec/Québec Innovation Party | 23 novembre 2010 | 23 mai 2011 |
| Parti centriste du Québec | 29 novembre 2010 | 29 mai 2011 |
| Parti humain | 7 mars 2011 | 7 septembre 2011 |

Annexe VII Réservations de dénominations accordées du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 – Volet municipal

| Municipalité | Dénomination réservée | Période de réservation |
|--------------|----------------------------------|---|
| Saguenay | Équipe du renouveau démocratique | Du 28 mars 2011 au 28 septembre 2011 |

Annexe VIII Partis politiques autorisés au 31 mars 2011 – Volet provincial

| Parti politique | Date d'autorisation |
|--|----------------------------|
| Action démocratique du Québec | 18 janvier 1994 |
| Affiliation Québec | 15 janvier 2008 |
| Bloc pot | 18 mars 1998 |
| Mouvement équité au Québec | 16 avril 2008 |
| Nouvelle Alliance Québec-Canada | 27 mai 2009 |
| Parti communiste du Québec | 3 avril 2006 |
| Parti conservateur du Québec | 25 mars 2009 |
| Parti démocratie chrétienne du Québec | 15 mai 2002 |
| Parti égalité/Equality Party | 7 mai 1990 |
| Parti indépendantiste | 18 octobre 2007 |
| Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party | 22 février 1978 |
| Parti marxiste-léniniste du Québec | 5 mai 1989 |
| Parti nul | 9 avril 2009 |
| Parti québécois | 22 février 1978 |
| Parti vert du Québec/Green Party of Québec | 14 novembre 2001 |
| Québec - Révolution démocratique | 7 mars 2011 |
| Québec solidaire | 1 novembre 2002 |

Nombre de partis politiques autorisés : 17

Nombre d'instances de partis politiques : 472

Nombre de candidats indépendants autorisés : 2

Nombre de députés indépendants autorisés : 2

Annexe IX Partis politiques autorisés au 31 mars 2011 – Volet municipal

Nombre de partis politiques autorisés : 154

Nombre de candidats indépendants autorisés – Volet municipal : 68

Nombre de candidats autorisés – Volet scolaire : 4

| Municipalité | Nom du parti | Date d'autorisation |
|-----------------|---|---------------------|
| Baie-Saint-Paul | Option Baie-Saint-Paul | 8 juin 2005 |
| Beauharnois | Équipe Daniel Charlebois | 28 septembre 2005 |
| Belœil | Équipe Diane Lavoie – Belœil gagnant | 18 septembre 2009 |
| Belœil | Équipe Lavallée | 25 août 2003 |
| Blainville | Notre Blainville – Équipe Florent Gravel | 28 février 2008 |
| Blainville | Vrai Blainville – Équipe Cantin | 5 septembre 1997 |
| Boisbriand | Ralliement des citoyens de Boisbriand | 17 août 2005 |
| Bois-des-Filion | Équipe Larocque | 30 août 2001 |
| Boucherville | Équipe Jean Martel – Option citoyens-citoyennes | 6 août 2009 |
| Boucherville | Renouveau démocratique – Équipe Gagné | 23 mars 2005 |
| Brossard | Démocratie Brossard Democracy | 2 novembre 2004 |
| Brossard | Priorité Brossard – Équipe Paul Leduc/Priority Brossard – Team Paul Leduc | 6 octobre 2008 |
| Candiac | Équipe André J. Côté – Action Candiac | 11 décembre 2000 |
| Candiac | Équipe des citoyens | 22 septembre 2005 |
| Carignan | Équipe Legendre | 19 septembre 2003 |
| Carignan | Équipe Louise Lavigne | 15 septembre 2009 |
| Chambly | Action Chambly – Équipe Denis Lavoie | 2 avril 2004 |
| Chambly | Parti municipal Chambly | 31 août 1999 |
| Charlemagne | Équipe Charlemagne | 6 juin 2005 |
| Châteauguay | Action citoyenne/Citizens' Action – Équipe Nathalie Simon | 12 juin 2009 |
| Châteauguay | Pro-action Châteauguay/Châteauguay Pro-action | 18 mars 2010 |
| Châteauguay | Ralliement Châteauguay/Équipe Pavone Rallying Châteauguay/Team Pavone | 13 mai 2003 |
| Chertsey | Équipe Chertsey | 20 avril 2009 |
| Contrecoeur | Équipe Dansereau | 21 septembre 2001 |
| Contrecoeur | Renouveau Contrecoeur | 25 septembre 2009 |
| Delson | Action Delson | 21 septembre 2001 |
| Deux-Montagnes | Équipe Lauzon Team – Action Deux-Montagnes | 3 octobre 2002 |

| Municipalité | Nom du parti | Date d'autorisation |
|---------------------|--|--------------------------------|
| Deux-Montagnes | Équipe Robert Landry Team | 17 août 2009 |
| Deux-Montagnes | Équipe Stéphane Plante Team – Parti des citoyens de Deux-Montagnes | 1 ^{er} septembre 1998 |
| Dorval | Citoyens de Dorval pour la démocratie / Citizens of Dorval for Democracy | 7 octobre 2005 |
| Dorval | Équipe Action Dorval Action Team | 9 août 2005 |
| Joliette | Action Joliette – Équipe René Laurin | 17 septembre 2002 |
| La Prairie | Parti de l'équipe Lucie Roussel | 3 septembre 1999 |
| Lac-Beauport | Action Lac-Beauport | 16 septembre 1999 |
| Lac-Beauport | Équipe Beaulieu – Vision Lac-Beauport | 14 septembre 2009 |
| Lachute | Équipe Mayer | 3 septembre 1999 |
| Lachute | Équipe Péloquin | 1 ^{er} septembre 2009 |
| Lachute | Parti du retour aux citoyens | 17 avril 2003 |
| L'Ancienne-Lorette | Démocratie L'Ancienne-Lorette | 20 janvier 2005 |
| L'Assomption | Équipe Pierre Gour | 10 août 2009 |
| L'Assomption | Pour vous – Équipe Francœur | 10 septembre 2009 |
| Laval | Mouvement lavallois | 3 mars 2009 |
| Laval | Parti au service du citoyen | 31 août 2007 |
| Laval | Parti PRO des Lavallois – Équipe Vaillancourt | 26 septembre 1980 |
| Lavaltrie | Action Lavaltrie | 27 septembre 1999 |
| Lavaltrie | Parti lavaltois | 24 avril 2009 |
| Lévis | Action Lévis | 14 juin 2001 |
| Lévis | Lévis Force 10 – Équipe Roy Marinelli | 29 avril 2005 |
| Longueuil | Action Longueuil – Équipe Caroline St-Hilaire | 9 juin 2009 |
| Longueuil | Parti municipal de Longueuil | 26 avril 2001 |
| Lorraine | Équipe Ayoub | 23 septembre 2009 |
| Lorraine | Équipe Dalle-Vedove | 16 septembre 1999 |
| Marieville | Parti municipal Marieville – Équipe Marchand | 1 ^{er} août 2002 |
| Mascouche | Équipe Marcotte – Ralliement Mascouche | 27 juin 1991 |
| Mercier | Équipe Lambert | 27 juillet 2005 |
| Mercier | Option Mercier – Équipe Colpron | 25 septembre 2001 |
| Mirabel | Équipe Laberge – Parti Ralliement Mirabel | 25 août 2003 |
| Montréal | Équipe Bédard – Fierté Montréal / Team Bédard – Montreal Pride Party | 7 août 1989 |
| Montréal | Équipe Harel – Vision Montréal | 19 avril 1994 |

| Municipalité | Nom du parti | Date d'autorisation |
|----------------------------|---|--------------------------------|
| Montréal | Équipe Louise O'Sullivan – Parti Montréal – Ville-Marie | 31 mai 2005 |
| Montréal | Équipe Tremblay – Union Montréal | 31 décembre 2008 |
| Montréal | Ethnic Party of Montréal / Parti ethnique de Montréal | 17 septembre 2009 |
| Montréal | Oser Outremont | 22 septembre 2005 |
| Montréal | Parti d'Outremont | 23 septembre 2009 |
| Montréal | Parti Ville LaSalle | 1 ^{er} septembre 2009 |
| Montréal | Projet Montréal | 28 mai 2004 |
| Montréal | Renouveau municipal de Montréal | 1 ^{er} septembre 2009 |
| Mont-Royal | Action Mont-Royal | 22 août 2005 |
| Mont-Saint-Hilaire | Action Mont-Saint-Hilaire – Équipe Michel Gilbert | 25 août 2003 |
| Mont-Saint-Hilaire | Union municipale Mont-Saint-Hilaire – Équipe Sofio | 22 septembre 2005 |
| Mont-Saint-Hilaire | Voix citoyenne de Mont-Saint-Hilaire | 10 août 2009 |
| Mont-Tremblant | Équipe Pilon | 10 janvier 2001 |
| Notre-Dame-de-l'Île-Perrot | Option citoyens | 10 septembre 2009 |
| Pointe-Calumet | Équipe Séguin | 22 septembre 1999 |
| Prévost | Équipe Guy Guénette – Gens de Prévost | 10 novembre 2004 |
| Prévost | Équipe Richer – Alliance des citoyens(nes) de Prévost | 21 juillet 2009 |
| Prévost | Parti prévostois | 6 juin 2000 |
| Québec | Défi Québec | 17 mai 2007 |
| Québec | Équipe Labeaume | 5 juin 2008 |
| Rawdon | Équipe Major | 26 août 2002 |
| Rawdon | Option Rawdon | 13 août 2009 |
| Repentigny | Équipe Deschamps | 15 mars 2002 |
| Repentigny | Parti démocratique de Repentigny–Le Gardeur | 20 mars 2007 |
| Repentigny | Parti des contribuables de Repentigny | 22 septembre 2005 |
| Richelieu | Coalition richeloise | 5 octobre 2005 |
| Rigaud | Équipe Réal Brazeau | 23 septembre 1999 |
| Rivière-Rouge | Équipe Déborah Bélanger | 24 janvier 2003 |
| Rosemère | Équipe Daneault Team – Parti municipal de Rosemère/Rosemère Municipal Party | 16 septembre 2002 |
| Rouyn-Noranda | Équipe Mario Provencher | 21 août 2009 |
| Saguenay | Parti vision nouvelle | 13 décembre 2004 |

| Municipalité | Nom du parti | Date d'autorisation |
|--|---|------------------------------|
| Saint-Amable | Essor | 21 septembre 2001 |
| Saint-Basile-le-Grand | Action municipale grandbasiloise – Équipe Michel Carrières | 16 juillet 2001 |
| Saint-Basile-le-Grand | Action citoyens | 17 juin 2009 |
| Saint-Basile-le-Grand | Équipe LaForest | 20 août 2009 |
| Saint-Basile-le-Grand | Parti grandbasilois | 28 septembre 2009 |
| Saint-Bruno-de-Montarville | Alliance municipale de Saint-Bruno-de-Montarville | 24 janvier 2005 |
| Saint-Bruno-de-Montarville | Parti montarvillois | 15 août 2008 |
| Saint-Calixte | Louis-Charles Thouin et son équipe – Union pour le changement | 16 septembre 2009 |
| Saint-Calixte | Parti gestion démocratique | 27 juillet 2005 |
| Saint-Calixte | Pro-calixtien – Équipe Johanne Cloutier | 18 septembre 2009 |
| Saint-Colomban | Renouveau Saint-Colomban | 28 septembre 2009 |
| Saint-Constant | Équipe Ferland – Défis Saint-Constant | 26 septembre 2001 |
| Saint-Constant | Équipe Gilles Pépin – Action municipale Saint-Constant | 6 septembre 2001 |
| Sainte-Adèle | Parti vision citoyens | 3 août 2009 |
| Sainte-Agathe-des-Monts | Équipe Denis Chalifoux | 15 septembre 2003 |
| Sainte-Anne-des-Plaines | Parti Vision Action | 8 juin 2005 |
| Sainte-Anne-des-Plaines | Sainte-Anne-Plus | 28 mai 2003 |
| Sainte-Catherine | Alternative Sainte-Catherine | 18 août 2009 |
| Sainte-Catherine | Parti de l'équipe Bates | 4 septembre 1998 |
| Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Équipe Jacques Marcotte – Action pour le citoyen | 8 juin 2009 |
| Sainte-Julie | La voix des citoyens – Équipe Suzanne Roy | 13 octobre 1993 |
| Sainte-Julienne | Action vision Sainte-Julienne – Équipe Mireault | 1 ^{er} octobre 1999 |
| Sainte-Julienne | Équipe Marcel Jetté | 27 septembre 1999 |
| Sainte-Julienne | Parti des citoyens de Sainte-Julienne | 25 septembre 2009 |
| Sainte-Julienne | Progrès Sainte-Julienne – Équipe Claude Roy | 23 juillet 2009 |
| Sainte-Marie | Rassemblement Mariverain | 29 août 2002 |
| Sainte-Marthe-sur-le-Lac | Équipe des Marthelacquois | 26 août 2009 |
| Sainte-Marthe-sur-le-Lac | Nouvelle option – Équipe Paulus | 17 août 2005 |
| Sainte-Sophie | Équipe Yvon Brière | 21 septembre 2001 |
| Sainte-Thérèse | Parti Municipal Énergie avec Sylvie Surprenant | 6 septembre 2005 |
| Sainte-Thérèse | Vision action Sainte-Thérèse | 29 septembre 2009 |

| Municipalité | Nom du parti | Date d'autorisation |
|--------------------------|---|--------------------------------|
| Saint-Eustache | Équipe Paule Fortier | 17 septembre 2009 |
| Saint-Eustache | Option Saint-Eustache – Équipe Pierre Charron | 2 mai 2000 |
| Saint-Georges | Développement Saint-Georges | 1 ^{er} septembre 1998 |
| Saint-Georges | Rassemblement Saint-Georges | 22 septembre 2009 |
| Saint-Hippolyte | Équipe Bruno Laroche | 21 avril 2009 |
| Saint-Hippolyte | Équipe Rousseau | 6 septembre 2005 |
| Saint-Jean-sur-Richelieu | Action civique | 9 novembre 2004 |
| Saint-Jean-sur-Richelieu | Équipe Dolbec | 9 septembre 1998 |
| Saint-Jean-sur-Richelieu | Union johannaise | 3 août 2009 |
| Saint-Jérôme | Équipe Gascon – Alliance des citoyens et des citoyennes | 1 ^{er} septembre 1993 |
| Saint-Jérôme | Vision Saint-Jérôme | 9 septembre 1998 |
| Saint-Joseph-du-Lac | Équipe François Desrochers | 30 septembre 2009 |
| Saint-Joseph-du-Lac | Équipe pro action | 11 septembre 2003 |
| Saint-Lazare | Équipe Michel St-Louis Team – Parti Saint-Lazare | 6 août 2009 |
| Saint-Lazare | Union St-Lazare Unified | 3 septembre 1998 |
| Saint-Lazare | Vision partagée/Shared Vision | 15 septembre 2009 |
| Saint-Lin–Laurentides | Équipe Robert Jobin | 17 septembre 2009 |
| Saint-Lin–Laurentides | Parti André Auger | 23 février 2000 |
| Saint-Philippe | Parti des citoyens | 6 janvier 2009 |
| Saint-Sauveur | Équipe Michel Lagacé | 23 septembre 2002 |
| Sherbrooke | Comme une eau Terre | 13 août 2009 |
| Sherbrooke | Renouveau sherbrookois | 1 ^{er} mai 2008 |
| Stoneham-et-Tewkesbury | Évolution Cantons-Unis – Équipe Robert Miller | 1 ^{er} septembre 2009 |
| Stoneham-et-Tewkesbury | Vision Stoneham | 7 octobre 2002 |
| Terrebonne | Équipe Robitaille | 23 août 1985 |
| Terrebonne | Renouveau Terrebonne | 25 juin 2009 |
| Trois-Rivières | Force 3R | 12 juin 2009 |
| Varenes | Action Varenes | 21 août 2000 |
| Varenes | Parti durable – Équipe Dampousse | 8 août 2005 |
| Varenes | Regroupement des candidats de quartier | 1 ^{er} octobre 2007 |
| Vaudreuil-Dorion | Parti de l'action de Vaudreuil-Dorion | 1 ^{er} septembre 1998 |
| Victoriaville | Action écocitoyenne | 22 mai 2009 |